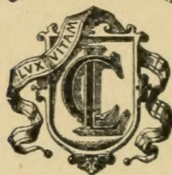

U d'/of OTTAWA
39003012344320

15-8-69

Les Affinités françaises de l'Alsace avant Louis XIV

et l'iniquité de sa séparation de la France

IMPRIMERIE
CONTANT-LAGUERRE


BAR-LE-DUC

Les Affinités françaises
de
l'Alsace
avant Louis XIV

et l'iniquité de sa séparation de la France

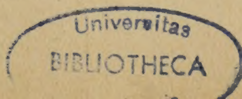
PAR

JACQUES FLACH
Membre de l'Institut
Professeur au Collège de France



LIBRAIRIE
DE LA SOCIÉTÉ DU
RECUEIL SIREY
Anne Mson LAROSE ET FORCEL
LÉON TENIN, Directeur
22, Rue Soufflot, PARIS, 5e

1915



A

MONSIEUR FRANCIS CHARMES

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Mon cher Confrère,

Vous trouverez juste que je vous dédie ce petit volume d'histoire. La majeure partie des études qui le forment n'a-t-elle pas reçu, grâce à vous, la noble hospitalité de la Revue des deux mondes? *et vous vous souvenez, n'est-ce pas, comme moi, des heures tragiques de septembre où vous avez bien voulu accueillir la première de ces études.*

A ce souvenir et à ma reconnaissance s'ajoute dans ma pensée la haute autorité qui vous est acquise dans le domaine de l'histoire internationale et qui, à elle seule, justifierait mon hommage de dévouement confraternel.

JACQUES FLACH.

AVANT-PROPOS

Les Allemands, chacun le sait, ont prétendu reprendre leur *bien*, quand en 1871 ils ont imposé à la France la cession de l'Alsace et de la Lorraine. Passés maîtres en l'art de plier l'histoire à leurs ambitions, ils ont érigé en axiome ou en dogme l'affirmation que ces pays leur appartenaient *de droit* depuis huit ou neuf siècles quand ils ont été réunis à la France.

Un axiome n'a pas besoin de preuve. Aussi la chercherez-vous vainement, nette et précise, chez les historiens allemands, que, par fétichiste déférence pour la science d'outre-Rhin, on n'a, même chez nous, que trop cru sur parole.

J'ai pensé qu'il n'était que temps de rétablir

la vérité historique à l'heure où la France et ses alliées dépensent, sur les champs de bataille, tant de bravoure et d'héroïsme pour la sainte cause du droit, du droit des peuples à sauvegarder leur culture et leur indépendance nationales.

Là même réside un des grands aspects trop méconnus de la question historique : l'existence dès le IXe siècle et la continuité depuis lors d'une nationalité ou d'un particularisme embrassant la Lorraine et l'Alsace et luttant pied à pied pour sa conservation.

C'est pour ne l'avoir pas compris que l'Allemagne a cru, en 1871, avoir retrouvé des *frères reconquis*. Elle s'est imaginé qu'au fond l'Alsacien — voire le Lorrain — était Allemand, et Bismarck l'a avoué avec sa franchise brutale : « Plus, disait-il, les habitants de l'Alsace se sentiront Alsaciens, plus ils se défendront de l'esprit français. Une fois qu'ils se sentiront complètement *Alsaciens*, ils sont trop logiques pour ne pas se *sentir Allemands* ».

Or, l'inverse s'est produit. A mesure que les Alsaciens ont voulu être davantage eux-mêmes,

ils se sont *sentis plus Français*. Un immigré l'a constaté : « Ce peuple, a avoué M. Werner Wittich, professeur d'économie politique à l'Université de Strasbourg, tient à la France par toutes ses fibres ».

Il y a mieux, la contagion a gagné jusqu'aux immigrés eux-mêmes. Ce propos a été surpris par un Alsacien-Lorrain dans une conversation entre deux Allemands. Un juge, s'adressant à un officier, lui disait : « Au lieu de germaniser, *nous nous francisons* » (1).

Il fallait donc que l'affinité française fût bien forte ! — Et cette contagion rend en même temps raison de l'énergie, de la puissance dont a fait preuve, au cours des siècles, l'esprit, ou si l'on veut, le milieu alsacien. Elle explique qu'à une époque où le nationalisme allemand n'existait pas, les éléments allemands eux-mêmes se sont fondus rapidement dans l'élément alsacien et peuvent être revendiqués alors par lui.

Il n'est pas de côté plus essentiel dans les

(1) Henri Albert, *La force française en Alsace* (*La Renaissance latine*, 15 oct. 1903).

rapports de l'Alsace-Lorraine et de la France. Il n'en est pas qui soit resté davantage dans l'ombre, et c'est à l'en faire sortir que vise mon étude sur *les affinités françaises de l'Alsace*.

Elle a été provoquée par une lecture faite, le 29 avril, à l'Académie des sciences morales et politiques, par un excellent érudit M. Albert Petit, qui a traité de la francisation de l'Alsace depuis Louis XIV, comme si elle s'était appliquée à un pays foncièrement allemand. J'ai fait observer, séance tenante, qu'il n'en était rien, et indiqué sommairement mes raisons. Je les ai développées depuis, dans la séance du 15 mai. La question s'est trouvée posée ainsi devant l'opinion publique et la presse a pu dire très justement qu'en démontrant les affinités françaises de l'Alsace, je « rendais au sentiment qui transporte nos soldats et gonfle notre cœur de la plus patriotique et de la plus noble impatience, ses subtiles et tenaces racines, son émouvante profondeur » (1).

(1) J. de Baroncelli, *L'Éclair*, 21 mai 1915.

Cette démonstration je l'ai amplifiée dans un article de la *Revue des deux mondes* (1). Je la reprends et la complète dans le présent volume.

On ne saurait, en effet, la séparer du rattachement *légal* à la Couronne de France, que celle-ci n'a cessé de revendiquer à travers toute notre histoire.

L'erreur foncière, sur laquelle a été assise la thèse germanique, c'est qu'au cours du IXe siècle, par des traités de partage, et, dans le siècle suivant, par des actes diplomatiques de renonciation, la Lorraine et l'Alsace auraient été *juridiquement* réunies à l'Allemagne.

Cette erreur, je crois en avoir fait justice dans une communication antérieure à l'Académie des sciences morales et politiques et dans un article de la *Revue des deux mondes* (1er oct. 1914) où j'ai suivi, fil à fil, la trame des événements et montré par les faits et les actes que les droits, *incontestés* à l'origine, des rois de France sur la Lorraine et l'Alsace, loin

(1) 1er juillet 1915.

d'avoir été sacrifiés ou reniés, ont été poursuivis par eux sans relâche durant les deux siècles qui séparent la dissolution de l'empire de Charlemagne de l'établissement définitif de la féodalité.

En reproduisant ce développement historique, qui va jusqu'au XIIe siècle, j'y ajoute l'exposé succinct de la série des efforts tentés depuis lors jusqu'au XVIIe siècle par les rois de France, pour revendiquer avec une énergie croissante les anciens droits de la Couronne.

Mes deux études se trouvent reliées de la sorte plus étroitement l'une à l'autre et je pourrais donner pour épigraphe à leur ensemble ces belles paroles de Renan : « Au-dessus de la langue et de la race, au-dessus même de la géographie, des frontières naturelles, des divisions résultant de la différence des croyances religieuses et des cultes, au-dessus des questions de dynasties, il y a quelque chose que nous plaçons, *c'est le respect de l'homme envisagé comme un être moral:* en un mot la véritable base d'une nation, avant la langue, avant la race, c'est le consentement des populations, c'est leur

volonté de continuer à vivre ensemble » (1).

Quel que fût le temps écoulé, le vice originel n'aurait pu être couvert : « Quand même la force aurait brisé ou fractionné une nation, a dit Pasquale Fiore, le temps ne pourrait pas valider l'injustice ».

A plus forte raison cela est-il vrai si la revendication a été continue, persistante, par les chefs de la nation à qui un lambeau de sa chair a été arraché, et si des liens d'étroite affinité n'ont cessé d'unir les populations que la violence avait séparées.

De quel *droit* donc les Allemands ont-ils pu arguer quand, foulant aux pieds le sentiment unanime des populations de l'Alsace et de la Lorraine, ils les ont annexées de force? Histoire et conscience populaire sont d'accord pour proclamer juste et sacrée la cause que défendent les armées alliées en préparant, par leur vaillance, le retour de ces deux pays à la mère-patrie.

Juillet 1915.

(1) Renan, *Mélanges religieux et historiques* (Paris, 1904).

L'AME DE L'ALSACE

A mon cher confrère et ami Henri Welschinger.

Uno corde.

Alsace, ô sol natal, terre aux bleus horizons
De cimes familières,
Terre douce, féconde en robustes moissons,
Nourrice d'âmes fières
Que la justice enflamme et la raison conduit,
Vers toi, comme un essaim tourbillonnant d'abeilles,
Les âmes de tes fils, dispersés aujourd'hui,
Volent d'un même amour, diverses et pareilles.

Ma pensée a gravi la pente de tes monts,
De tes bois ombrageux elle suit la lisière :
Dans le calme du soir, où s'éteignent les sons,
Et monte lentement du toit de la chaumière
La fumée ondulante aux caprices du vent,
Mon cœur, auprès du tien, partage ta détresse.

Je plonge du regard dans l'Océan vivant
De ta plaine assombrie, où se gonfle et se presse
Le flot tumultueux des râles étranglés
D'un peuple qu'asservit le Borusse, au teint blème,
D'un peuple qui résiste à ses coups redoublés,
Et sous sa main de fer, sait demeurer lui-même.

Elle respire et vit l'âme de nos aïeux!
Je sens passer son souffle à travers les ogives
Du Dôme qui rayonne en beauté vers les cieux,
Je vois passer sa flamme, en lueurs fugitives,
Sous la voûte sacrée, où ton antique autel,
Patronne de l'Alsace, ô vierge sainte Odile,
De l'amour du pays, immuable, immortel,
Est l'idéal foyer, est le sublime asile.

Elle chante, écoutez! l'âme de nos aïeux!
Dans les grands sapins verts, aux frondaisons sonores,
Chants de gloire et d'amour bruissent mélodieux,
Et dans le pourpre ardent, dans les rouges aurores,
L'Hymne de guerre roule, emporté, vers le Rhin,
Comme un fougueux torrent de flamme et de lumière,
Entraînant, dans le bruit et l'éclat du tonnerre,
De Rapp et de Kléber les escadrons d'airain.

Le peuple la connaît, l'âme de notre Alsace!
Il sait qu'à l'an nouvel, à l'heure de minuit,
Au haut du Kœnigsbourg, paraît sa blanche face,
Dont le ciel s'illumine et dont la clarté luit,
En rayons bienfaisants, sur la plaine vosgienne.
Du destin du pays vigilante gardienne,
Son geste, son regard l'annonce, le prédit.
Or dans la sombre nuit, dernière, de décembre,
Levant les yeux au ciel, étendant ses doigts d'ambre,
Elle montra la France, et sa bouche sourit.

20 Juin 1915.

I

LA PREMIÈRE SÉPARATION

DE L'ALSACE-LORRAINE DE LA FRANCE

ET LA

CONTINUITÉ DES REVENDICATIONS FRANÇAISES

Les historiens français modernes ont trop facilement passé condamnation sur la légitimité de la première annexion allemande de la Lorraine et de l'Alsace; ils ont admis, sans preuve suffisante, qu'elle avait sa source dans des actes diplomatiques réguliers, dans les partages carolingiens et les traités qui les avaient suivis. Si ce procès a besoin d'être revisé, on jugera sans doute que c'est plus que jamais à l'heure présente.

Sans doute, ce ne sont plus seulement les droits historiques du moyen âge qui se trouvent aujourd'hui en cause : ce sont les droits de la civilisation contre cette régression barbare dont a parlé si noblement M. Bergson, le droit pour les nations de disposer d'elles-mêmes, le droit de sauvegarder leur liberté, leur culture et jusqu'à leur existence contre une oppression sans mesure et sans merci. Mais précisément le nœud même du procès que je voudrais reviser est là.

Deux faits principaux le dominent, qui ont été méconnus et doivent être remis en leur vrai jour : la réalité vivante, dès le IXe siècle, d'un groupement ethnique, d'une nationalité embrassant la Lorraine et l'Alsace, dont les droits et les libertés n'ont jamais été abdiqués, mais revendiqués au contraire sans répit par sa population ou ses chefs; en second lieu, les rapports légaux et traditionnels entre cette nationalité et la Couronne de France. Et quand je parlerai de suprématie franque, de droit des Carolingiens et des Capétiens, ce n'est aucunement

à des principes théoriques et abstraits que je m'en référerai.

L'abstraction juridique ne saurait avoir de place dans l'histoire; la réalité seule compte, qu'il s'agisse de fait ou d'idéal, et la réalité, en matière de droit public, elle a son siège dans la conscience populaire. C'est donc cette conscience qu'il faut interroger dans ses manifestations multiples, c'est elle qu'il faut dégager à travers les siècles; c'est dans les profondeurs mêmes de l'âme du pays qu'il faut jeter la sonde. Et ainsi verrons-nous que, même dans un passé reculé, c'est au mépris du droit, par l'abus de la force, par l'usurpation ou la violence, que la Lorraine et l'Alsace avaient été placées sous la domination allemande.

CHAPITRE I

L'ALSACE-LORRAINE DU IXe AU XIe SIÈCLE

I

Le trait saillant de la Lorraine telle qu'elle fut, avec l'Alsace, érigée en royaume est d'avoir été le cœur même du *regnum Francorum*. C'est là que s'était fait l'établissement des Francs Ripuaires, là que les Saliens se sont substitués à eux, après avoir triomphé des Alamans, c'est là que l'Austrasie avait eu son centre, la dynastie carolingienne son berceau. Le royaume de Lorraine fut donc une *France* par excellence, et il aurait été inexplicable que sa population eût jamais perdu la conscience des liens profonds qui l'unissaient au royaume de France, après

que le royaume de Lorraine eut cessé d'exister. En réalité, les sentiments héréditaires et les cadres ethniques persistèrent à travers tous les remaniements et tous les partages par lesquels ce royaume se démembra.

Le traité de Verdun (843) n'avait nullement séparé la Lorraine de la France: il avait divisé la France de Charlemagne en trois royaumes, en trois Francies qui toutes trois relevaient des Carolingiens. La France du milieu, ou Lotharingie, avait, après le partage de 855 entre les fils de Lothaire I[er], continué à former le siège du gouvernement et la résidence du roi, et c'est ainsi qu'elle devint le *regnum Lothariense*, qui comprenait l'Alsace et avait des dépendances en Bourgogne.

Après la mort de Lothaire II, le roi de la France occidentale, Charles le Chauve, revendiqua la couronne de Lorraine, par préférence à l'empereur Louis, en se prévalant de l'antique coutume franque qui donnait à la royauté pour assise l'*élection* dans une famille prédestinée. Au droit successoral de son neveu, il oppose le

libre choix des Francs austrasiens, des Lorrains. Encore que le pape Adrien II soutînt la cause de Louis II, les évêques lorrains présentèrent le roi de France comme l'*élu de Dieu et du peuple*, leur élu *unanime* même, et, à ce titre, le *légitime* héritier de la couronne, choisi qu'il avait été dans la famille carolingienne. Charles le Chauve fut solennellement couronné et sacré roi de Lorraine, le 9 septembre 869, dans la cathédrale de Saint-Étienne de Metz, puis reconnu en Alsace.

De cette couronne Louis le Germanique arracha un fleuron par la force. Sous la menace d'une invasion, Charles le Chauve dut abandonner, par le traité de Mersen (870), le cours du Rhin avec Metz, Trèves et le diocèse de Strasbourg, alors qu'il retenait Toul et Cambrai. C'était un morcellement anormal et provisoire. La France du milieu n'était atteinte que dans son étendue, et non point dans son existence nationale. Charles le Chauve continua à dater ses diplômes lorrains du jour de son couronnement à Metz, tandis que Louis le Germanique ne se fit pas couronner roi

de Lorraine orientale et data ses diplômes de son avènement de roi de Germanie.

Les trois *Francies*, on le sait, furent momentanément reconstituées et réunies sous le sceptre de Charles le Gros. Quand l'unité se disloqua de nouveau, seule la Francie orientale ou germanique reconnut le bâtard de Louis le Jeune, Arnulf La France du milieu, la Lorraine, par suite de la minorité de Charles le Simple et de l'usurpation du neustrien Eudes, se donne au nouveau roi de Bourgogne transjurane, Rodolphe, qui est sacré à Toul et reconnu par l'Alsace. Rodolphe ne put tenir devant les forces dont disposait Arnulf, et celui-ci employa alors toutes les ressources dont il disposait pour faire accepter son bâtard Zwentibold comme roi par les Lorrains. Ils commencèrent par lui opposer un catégoriqne refus. Ceci se passait à Worms en 894. Le roi de Germanie revint à la charge l'année suivante. Mettant à profit la rivalité, en France, d'Eudes et de Charles le Simple, corrompant les grands par des largesses, gagnant les évêques par l'octroi de privilèges, il finit par imposer

l'élection de son fils. Zwentibold fut proclamé roi de Lorraine, couronné et sacré (mai 895).

Il ne s'agit là en aucune manière d'une incorporation à l'Allemagne, tant s'en faut. Le royaume de Zwentibold est un État autonome, indépendant de la Germanie, et soumis en tant que royaume franc à la prééminence ou suprématie du seul héritier légitime, à ce moment, des Carolingiens, le roi de France. Charles le Simple prétendit même à plus : dès cette époque, il revendiqua la souveraineté directe sur la Lorraine, ainsi que l'attestent les événements de l'an 898, où le comte ou duc Régnier et un autre comte lorrain, Odacer, le reconnurent pour roi et l'installèrent en Lorraine. Si les Lorrains, après la défaite et la mort de Zwentibold, se donnèrent néanmoins pour roi Louis l'Enfant, c'est à titre de carolingien, et dans l'espoir que son jeune âge (il avait moins de sept ans) n'en assurerait que mieux leur indépendance nationale. Louis l'Enfant meurt tout jeune (911) et le roi de France est aussitôt et unanimement reconnu pour légitime souverain, remis en posses-

sion des États qui devaient lui revenir, *largiore hereditate indepta*, selon l'expressive formule de ses diplômes. Il fallut l'assaut du trône de France par les Robertiens, pour que l'autorité de Charles le Simple pût être ébranlée en Lorraine, et ce ne fut pas au profit de la Germanie, mais au profit d'une dynastie indigène, celle des Régnier. Le fils de Régnier Ier, Giselbert (Gilbert), est proclamé *princeps* (919-920), chef de la nation franco-lorraine, par un grand nombre (*plurimi*) de Lorrains.

Mais, chose curieuse, le respect de la légitimité carolingienne avait poussé en Lorraine des racines si profondes que beaucoup de Lorrains restèrent fidèles, malgré tout, à l'héritier légitime, sacré et couronné, Charles le Simple, et allèrent, pour lui garder leur foi, jusqu'à chercher un appui auprès du roi saxon Henri l'Oiseleur.

Que des partisans de Charles le Simple aient ainsi lié partie avec le roi de Germanie, cela a pu donner quelque vraisemblance à l'idée d'un abandon que le premier aurait fait au second de

la Lorraine, en échange d'une alliance contre Raoul.

En réalité, ce n'est là que la réédition d'une ancienne légende dont les érudits modernes ont fait justice. Les Allemands l'ont imaginée pour légitimer après coup l'usurpation de Henri l'Oiseleur qui, mettant à profit les luttes intestines de la France occidentale, les embarras que les Normands causaient à Raoul, ses conflits avec Guillaume d'Aquitaine ou Herbert de Vermandois, était parvenu à mettre la main sur la Lorraine, à l'incorporer violemment à la Germanie, dans laquelle déjà la Francie orientale avait été absorbée. C'était en réalité une *occupatio bellica* qui heurtait de front l'esprit d'indépendance nationale des Lorrains, et, pour se prémunir contre leur résistance, Henri l'Oiseleur dut accorder au prince indigène Giselbert le *ducatus* de la Lorraine, avec la main de sa fille Gerberge (928).

Ni ce mariage, ni cette concession n'atteignirent le but visé, et nous allons voir combien fut précaire, avec quelle fréquence fut rompu le rattache-

ment par la force de la Lorraine à la Germanie. J'espère prouver aussi que nul traité régulier, soit des derniers Carolingiens, soit des Capétiens, n'a jamais transformé l'état de fait en état légal.

Si Giselbert a pu être relativement fidèle à son beau-père Henri l'Oiseleur, il prit, dès 936, une attitude hostile au regard de son successeur Otton Ier, en même temps qu'il s'efforça de jouer un rôle dans les affaires de la France. En 939, lui et les principaux comtes lorrains, Otton, comte de Verdun, Isaac, comte de Cambrai, se rendent auprès de Louis d'Outremer, le reconnaissent pour souverain et lui font hommage ou fidélité. Les évêques lorrains, nous le savons, eussent fait de même, s'ils n'avaient été retenus par des otages donnés à Otton Ier. Un certain nombre d'entre eux n'en vinrent pas moins dans le Verdunois se soumettre au roi de France, et d'autres, tels que l'évêque de Strasbourg, qu'Otton avait emmenés au siège de Brisach, décampèrent de nuit et allèrent se joindre à Giselbert.

C'en était fait, semblait-il, de la domination saxonne en Lorraine, et le royaume de la France

médiane paraissait sûr d'être reconstitué, soit directement au profit de Louis d'Outremer, soit avec Giselbert pour roi, sous la suprématie de Louis. Un coup de fortune guerrière en disposa autrement. Victime d'une surprise, Giselbert périt dans le Rhin, à Andernach. Le roi de France, consterné par cette perte, se hâta bien d'accourir en Lorraine, il épousa même sans délai la veuve de Giselbert, Gerberge, mais la lutte qu'il avait à soutenir contre les Robertiens paralysa son action.

Est-ce à dire, comme on l'a avancé, qu'il ait fait à Otton Ier abandon de la Lorraine? Loin de là. Malgré la coalition qui l'a contraint à chercher un refuge passager en Bourgogne, il revient à la charge vers la fin de 940, il envahit la Lorraine où l'appellent une nouvelle révolte des Lorrains contre le roi de Germanie et l'expulsion par eux du frère d'Otton, établi duc sur eux. Une simple trêve fut conclue ensuite entre les deux souverains, une trêve et non pas un traité; et ce fut si peu un abandon ou une cession de la Lorraine que le duché fut confié à Ricuin, fils de cet

Otton de Verdun qui, l'an d'auparavant, avait fait hommage au roi de France.

Cette trêve ne fut convertie en paix que deux années plus tard, à Visé-sur-Meuse, et cette fois encore nulle renonciation quelconque ne fut consentie, mais, selon l'usage, la paix fut assurée par un pacte d'amitié et d'alliance.

C'était trop encore au gré des Lorrains. Otton Ier ayant institué pour duc le Franconien Conrad le Roux, les Lorrains se soulèvent et tout se rompt entre les deux rois. Ils ne se rapprochent à nouveau que grâce à la captivité de Louis d'Outremer, livré par les Normands à Hugues le Grand.

Il est d'évidence qu'allié d'Otton Ier, Louis d'Outremer s'est vu dans la nécessité de ne pas soulever la question lorraine. Il y a eu remise, temporisation : d'abandon, point. Les Lorrains ne se sentent pas même liés par cette alliance. En 951, le fidèle du roi Régnier entre en lutte avec le duc Conrad, et, deux ans plus tard, lors des dissensions qui éclatent entre Otton Ier, son frère et son gendre, les Lorrains prennent les armes pour récupérer leur indépendance nationale.

II

La mort prématurée de Louis d'Outremer permet une mainmise de la Germanie non seulement sur la Lorraine, mais sur la France. Lothaire Ier n'est âgé que de treize ans, et tombe sous la tutelle, puis sous la régence de son oncle Brunon, le frère d'Otton Ier, dont celui-ci avait fait, en 953, son *alter ego* en Lorraine et contre lequel les Lorrains se révoltent violemment en 957. Régent de la France, archiduc de la Lorraine, Brunon peut comprimer cette révolte comme en un étau, et en exiler le chef, Régnier. Mais les fils de celui-ci se réfugient en France d'où ils reviendront exercer l'*æterna vindicatio*.

Brunon veut profiter de l'occasion exceptionnelle qui s'offre à la Germanie pour faire légitimer, par son pupille Lothaire Ier, l'usurpation de la Lorraine. Il n'y réussit pas. Les chroniques contemporaines ne parlent ni d'abandon, ni de renonciation, mais d'un simple pacte de sécurité. Flodoard, la meilleure autorité, ne mentionne

qu'un *assurement*, une *securitas de regno Lothariense* donné par Lothaire à Brunon, et cette sécurité même était viciée dans son principe, puisqu'elle était imposée par un tuteur à son pupille.

La réplique des Lorrains ne se fit pas attendre. L'année n'était pas écoulée qu'une grande révolte éclatait sous la conduite du comte Immon.

La mort de Brunon, puis celle d'Otton Ier, firent plus que cette révolte; elles changèrent la face des choses. Dès 973, les fils de Régnier, réfugiés en France, reparaissent en Lorraine et soulèvent leurs compatriotes ; puis, à leur instigation, Lothaire lui-même entre en campagne (978).

Ainsi le procès ne cesse de se rouvrir. La péremption d'instance n'est jamais acquise. En vain allègue-t-on, imagine-t-on, du côté allemand, une série fictive de désistements, les sources historiques chaque fois les démentent. En voici un nouvel exemple. En 980, une révolte de Hugues Capet oblige Lothaire à s'appuyer sur Otton II, à s'allier avec lui à Margut-sur-Chiers. La thèse germanique réapparaît, alors

que les chroniques ne reflètent que l'intransigeance des deux parties adverses. On peut prendre la moyenne entre les *Annales de Hildesheim* qui parlent d'un hommage de Lothaire à Otton II et l'*Historia Francorum Senonensis,* qui veut que ce soit au contraire Otton II qui ait fait hommage à Lothaire, et l'on sera dans le vrai, on reconnaîtra que la situation légale entre les deux rivaux n'a pas changé.

Sitôt qu'Otton II meurt (7 décembre 983), la lice se rouvre. Otton III n'a que cinq ans, Henri le Querelleur cherche à le supplanter, les droits du roi de France sur la Lorraine s'affirment avec éclat.

Les comtes lorrains Régnier et Lambert, l'archevêque de Trèves, le frère de Lothaire, Charles, que le roi de Germanie (peut-être pour légitimer par en-dessous sa possession) avait institué duc de *Basse-Lorraine*, toute l'aristocratie du pays enfin se tournent vers le roi de France. L'esprit de la population lui est favorable ; la fidélité aux Carolingiens a survécu, comme il apparut au siège de Verdun.

Lothaire, en effet, prend et reprend Verdun (985). Il se dispose à assiéger Liége et Cambrai. Son succès paraît inévitable, malgré la trahison de l'archevêque de Reims, Adalberon, quand il est surpris par la mort (février 986).

Louis V ne vécut pas assez pour reprendre l'œuvre ainsi interrompue. Il dut l'ajourner sous la menace d'une invasion allemande, mais aucun de ses actes n'indique qu'il y ait renoncé, et nul doute que, si Charles de Lorraine fût devenu roi de France, il n'eût récupéré la couronne de Lorraine.

Autant il est certain que l'avènement des Capétiens fit d'abord obstacle à cette reprise, autant j'estime qu'il laissa intacts les droits qu'avait sur la France du milieu le seul royaume de France survivant. A supposer même (ce que je n'admets pas) que les droits des Carolingiens n'eussent point passé à la dynastie nouvelle, la suprématie franque n'en restait pas moins sauve. Elle n'était pas attachée à une dynastie, mais au *regnum Francorum*. Supposons que la Lorraine fût restée un tel royaume, fût restée une France, et que le

royaume de France occidentale eût disparu (absorbé, par exemple, par les Normands), c'est le roi de Lorraine qui aurait hérité de la suprématie sur la Gaule. Si, d'autre part, la Lorraine a cessé d'être une France, elle n'a pas cessé d'être une entité ethnique sur laquelle les droits du *rex Francorum* ont survécu.

Le plus récent, et j'ajoute le plus savant historien moderne de la Lorraine, M. Parisot, a mis au-dessus de toute contestation que la Lorraine est restée, par sa civilisation plus avancée, par ses mœurs et ses aspirations, par son esprit particulariste, par la langue française qu'elle parlait, par ses sentiments traditionnels enfin, un pays profondément distinct de la Germanie. La tradition n'a cessé d'être vivace du Rhin limite de la Gaule; la rive gauche a continué à s'appeler *regnum Lotharii* par opposition à la *terra teutonica*, ses habitants *Lotharienses* et même *Lotha-Karlenses* (ce qui est spécialement caractéristique, les *Karlenses* étant les Français), par opposition aux *Teutonici;* les manifestations d'esprit national se succèdent sans interruption; enfin, que la Lor-

raine parlât dès le xe siècle le roman (1), la langue de Gaule (*gallica lingua*) et non le teuton ou tudesque, les témoignages contemporains en font foi. A Toul, à Metz, le teuton est *lingua barbara*. De l'aveu d'un chroniqueur saxon, Widukind (2), le français est la langue maternelle des Lorrains. Ce dernier témoignage est particulièrement curieux, il est d'une stupéfiante actualité. Il prouve que les Allemands d'aujourd'hui, dans leurs subterfuges de guerre, ne font qu'imiter leurs barbares ancêtres. Widukind raconte qu'en 939,

(1) Dès le IXe siècle, il y avait, à ce point de vue, opposition entre les Lorrains et les Teutons. Nous apprenons du chroniqueur de l'Abbaye de Prum, laquelle faisait partie de la Haute-Lorraine, qu'un noble Germain fit un détour et se couvrit la tête de son manteau pour ne pas rencontrer, ni même voir, les habitants de l'Abbaye, qui parlaient le roman (Waldenbert, *Miracles de saint Goar*, Mabillon, *Acta SS. Bened.*, II, p. 290-1).

Au XIe siècle, Guillaume le Breton appelle les Lorrains *parte bilingues*, et il dit d'eux :

> « Quos inter Gallos et Theutonicos speciosa
> Et fecunda magis tellus alit ubere glebe ».

(*Philippide* X, v. 381 et s.).

(2) Widukind, *Res gestæ Saxonicæ*, II, 17 (*Mon. Germ. hist.*, SS., III, p. 443).

à la bataille de Birthen, où le duc Giselbert combattait contre Otton Ier, des Saxons qui savaient un peu de français (*qui Gallica lingua ex parte loqui sciebant*) se mirent à pousser en cette langue un grand cri de *sauve qui peut*, comme s'il partait du rang des Lorrains, et provoquèrent ainsi une panique. — C'était, mille ans par avance,l a *sonnerie française* à l'aide de laquelle les Germains viennent d'essayer de tromper nos soldats.

Il importe maintenant de remarquer — M. Parisot l'a constaté comme un fait singulier — que de 987 à 1002, le duc de Haute-Lorraine Thierry Ier, cousin germain du roi de France Robert, n'apparaît ni dans les diplômes ni dans les chroniques en relations avec Otton III.

Cette circonstance rend tout à fait vraisemblable qu'à la mort d'Otton III (janvier 1002), Thierry, au lieu de prendre parti pour l'un des trois compétiteurs qui se disputaient la couronne de Germanie, ait reconnu pour souverain le roi de France Robert. Et, en effet, une charte de

Saint-Mihiel est datée, cette même année, du règne de notre roi [1].

On objecte, il est vrai, que Henri II a été reconnu à Mayence (juin 1002, par des *Mosellans* et à Aix-la-Chapelle (7 sept. 1002) par des Lorrains. Mais la qualification de *Mosellans* est ambiguë et les Lorrains réunis à Aix-la-Chapelle sont exclusivement des évêques et comtes de la Basse-Lorraine. D'autre part, Thierry n'est pas nommé une seule fois avant l'assemblée tenue à Thionville (janvier 1003) où Thietmar dit que Hermann, duc de Souabe et d'Alsace, l'un des concurrents jusque-là de Henri II, lui a fait hommage et où le même chroniqueur parle de Thierry et de ce duc en termes tels qu'on voit bien que leur fidélité était plus que douteuse.

III

Voyons maintenant ce qui se passe quand le roi de Germanie Henri II meurt en 1024

(1) De toute façon, le fait certain est que d'autres chartes encore que celle de Saint-Mihiel sont datées, à cette époque, du règne du roi de France Robert.

(13 juillet), à une époque où Gozelon avait succédé à son frère Godefroi de Verdun dans le duché de Basse-Lorraine et où, dans la Haute-Lorraine, Frédéric II, gendre du duc de Souabe et d'Alsace, avait été associé à son père Thierry Ier, qui vivait toujours.

Il semblerait que Gozelon dût hériter de l'inimitié qui avait longtemps régné entre son frère Godefroi et la famille des Régnier, les fidèles partisans du roi de France. Thierry Ier, de son côté, s'était trouvé en violent et prolongé conflit avec Eudes II de Chartres, à qui des possessions étaient provenues en Haute-Lorraine du traité par lequel Godefroi l'Ancien de Verdun avait dû racheter sa liberté d'Eudes Ier et de Herbert.

Eh bien! toutes ces luttes allaient s'apaiser comme par enchantement pour faire place à une entente des ducs de Basse et de Haute-Lorraine avec le roi de France Robert.

Les deux compétiteurs franconiens à la succession de Henri II se rattachaient par leur parenté à la Lorraine. L'un était Conrad l'Ancien, le neveu de Gérard, comte de Metz, l'autre Conrad

le Jeune, le beau-fils de Frédéric II. Les ducs des deux Lorraines se mirent d'accord pour donner la préférence à Conrad le Jeune : Gozelon apparemment parce que Conrad l'Ancien avait soutenu les Régnier, Thierry et Frédéric parce qu'ils attendaient un surcroît de puissance de l'avènement de leur jeune parent. Or, à l'assemblée réunie à Camba le 4 septembre 1024, c'est la candidature de Conrad l'Ancien qui l'emporta.

A qui alors les ducs lorrains s'adressent-ils? Au roi de France Robert. Et à quelle fin? Ce ne peut pas être pour lui demander aide et secours, en faveur de leur candidat, puisque non seulement l'élection est faite et Conrad l'Ancien couronné, mais puisque Conrad le Jeune s'est solennellement désisté à son profit et soumis à son autorité. Il faut donc admettre qu'ils ont voulu reconnaître Robert comme légitime souverain, à titre de chef du *regnum Francorum* et de successeur des Carolingiens.

Cela ressort clairement, en effet, de la lettre écrite à Robert par le comte d'Anjou Foulque Nerra, au nom de Guillaume d'Aquitaine. Guil-

laume demande au roi d'agir sur les ducs de Lorraine (comme sur ses fidèles) afin qu'ils le soutiennent dans sa lutte contre Conrad l'Ancien, auquel il disputait pour son fils le royaume d'Italie.

Pour avoir raison de Conrad en Lorraine, Robert devait à la fois réduire les seigneurs lorrains qui restaient fidèles au roi de Germanie, et prêter main-forte à ses propres partisans.

Il commence par s'assurer le concours d'Eudes II, en se réconciliant avec ce puissant vassal, puis il pénètre en Lorraine en vue de réduire Cambrai, dont l'évêque Gérard était douteux, et Metz, dont l'évêque Thierry était rallié à Conrad. Gérard paraît s'être soumis, mais Metz résista et Robert dut se replier sans l'avoir pris (juillet-août 1025). Deux événements graves suivirent cet échec et paralysèrent le roi. La mort de son fils Hugues (7 sept. 1025) le plongea dans une sorte de prostration morale, et Guillaume d'Aquitaine ne put se maintenir en Italie. Abandonnés à eux-mêmes et trop faibles pour résister seuls, les ducs de Lorraine se virent réduits à faire la paix avec

Conrad, mais Robert se garda bien de ratifier leur soumission. Malgré les efforts de Conrad pour négocier une entente, il demeura inébranlable dans une hostilité qui se prolongea jusqu'à sa mort.

Si le roi de France Henri Ier se départit momentanément de l'attitude de son père, on se tromperait du tout au tout en lui prêtant une renonciation quelconque aux droits du royaume de France sur la Lorraine. Par la paix qu'il conclut avec Conrad II à Deville-sur-Meuse, en mai 1033 (paix qui fut, du reste, un acte de désastreuse politique, suggéré par la guerre que la reine-mère Constance lui avait faite avec l'appui d'Eudes II), il s'engageait seulement à ne pas seconder son vassal Eudes dans ses revendications sur la Bourgogne ou la Lorraine. De fait, il observa la neutralité quand Eudes, évincé en Bourgogne, se jeta sur la Lorraine et s'attaqua au duc Gozelon, qui devait lui infliger la mortelle défaite de Bar (1037).

La preuve que Henri Ier n'avait jamais entendu abandonner les droits de la couronne sur les pays revendiqués par le comte de Chartres, en qui il

voyait non un vassal, mais un rival, c'est que dix ans plus tard, tirant parti du départ de Henri III pour l'Italie, il marche droit à la capitale de la Lorraine et, selon les propres termes d'un contemporain, *cherche à ressaisir le royaume de Lorraine et le palais d'Aix-la-Chapelle qui lui revenaient par droit ancestral,* « sibi vindicare regnum et palatium ab antecessoribus hereditario jure sibi debitum », *à revendiquer par droit héréditaire la capitale qui par dol a été soustraite à ses ancêtres,* « sedes regni antecessoribus dolo circumventis sublata, jure hereditario repetenda » (1).

Il y a plus, Henri Ier a affirmé solennellement les droits de la couronne de France, à la face même de Henri III, lors de l'entrevue d'Ivois (1056). Le chroniqueur allemand qui rapporte sa protestation la déclare injurieuse et hostile (*contumeliose atque hostiliter objurgatus.*) Pour nous, elle est le couronnement de la longue série des actes interruptifs de prescriptions que nous avons passés en revue.

(1) Anselme, *Gesta Leodiensium Episcoporum*, cap. 61 (*Mon. Germ.*, SS., VII, p. 225-246).

Cette protestation, la voici : Le roi de France reproche à l'empereur d'Allemagne « de lui avoir fréquemment menti en une foule de choses (*multa sæpe sibi mentitus fuisset*) et d'avoir retardé si longtemps de lui restituer (*reddere tam diu distulisset*) une grande partie du royaume de France (*partem maximam regni Francorum*) que les ancêtres de l'empereur avaient *dolosivement* occupée (*dolo a patribus ejus occupatam*) » (1).

Il me semble que je puis, sur ces paroles, postérieures de plus de deux siècles au traité de Verdun, arrêter la démonstration que les premiers Capétiens ont su conserver et maintenir les droits que les Carolingiens leur avaient transmis sur la France médiane.

IV

L'ALSACE

De la France médiane, comme du royaume de Lorraine, l'Alsace, nous le savons, faisait partie.

(1) Lambert de Hersfeld, *Annales*, 1056 (Migne, 146, col. 1062).

La preuve que j'ai faite s'applique donc à elle dans l'ensemble. Il n'est pas inutile pourtant de dissiper à son sujet quelques erreurs trop répandues, de relever ce qu'il y a de spécial dans ses destinées.

La région naturelle comprise entre les Vosges, le Jura et le Rhin, où des nationalités nombreuses se sont mêlées, ne connut d'unité politique qu'à dater du VIIe siècle de notre ère, sous un duc franc qui commendait aux deux *cités* de Strasbourg et de Bâle. L'unité semble même avoir été si étroitement réalisée que ce duc n'eut qu'un seul comte sous ses ordres et un seul évêque à ses côtés.

La famille des Etichonides, dont le chef Atic ou Adalric (le père de sainte Odile) a été institué duc par Childéric, resta en possession du duché au moins jusqu'en 739. Les historiens admettent généralement que le duché d'Alsace cessa d'exister vers le milieu du VIIIe siècle et que les mentions qui se rencontrent au IXe siècle, dans des diplômes, des chroniques, des actes de partage, d'un *ducatus Elisatiæ*, ne sont que des

désignations topographiques. La chose est fort loin d'être certaine et s'accorde difficilement avec l'octroi, par Lothaire II, du duché d'Alsace à son bâtard Hugues. Celui-ci, à la mort de Lothaire, fut dépossédé du duché par le roi de France Charles le Chauve, que nous avons vu reconnaître, en Alsace, comme souverain légitime du royaume lotharigien, mais qui, par le traité de Mersen, dut céder momentanément le diocèse de Strasbourg à Louis le Germanique. Je dis momentanément, puisque l'Alsace fut réincorporée à la France médiane quand Charles le Gros, à qui elle avait été abandonnée par son frère Louis le Jeune, restaura l'unité de l'empire franc.

C'est comme roi couronné à Toul, roi de la *Francia media*, que Rodolphe de Bourgogne l'occupa pour un court temps. Après quoi elle fit partie intégrante du royaume de Lorraine et sous Zwentibold et sous Louis l'Enfant, enfin sous Charles le Simple. L'Alsace se montra fidèle au roi de France, sans qu'il eût besoin de faire la moindre expédition pour la soumettre, et Conrad

tenta en vain de la lui reprendre. Je considère, en effet, comme une erreur historique certaine l'assertion germanique, acceptée par trop d'historiens français, que Conrad Ier s'est rendu maître de l'Alsace sur Charles le Simple et que, depuis lors, elle a fait partie de l'Allemagne. Sur quoi se fonde cette prétendue annexion par Conrad? Le roi de Germanie aurait, dès 916, réuni l'Alsace à la Souabe sous un duc nommé par lui; puis il aurait, en 923, mis en fuite Charles le Simple venu pour s'emparer de l'Alsace. Or, la première de ces affirmations est totalement fausse, et la seconde est fondée sur un texte dénué d'autorité suffisante, le continuateur de Réginon, qui a confondu l'expédition de Raoul, en 923, dirigée contre Saverne que des Allemands avaient occupé, avec une tentative de Charles le Simple pour conquérir Worms, dans la Francie orientale. Si ces arguments sont dénués de toute valeur, nous avons, en revanche, la preuve directe que Charles le Simple était maître de Strasbourg en 913 et l'est resté jusqu'à la mort de Conrad, au moins. Le siège épiscopal fut

occupé successivement par trois évêques, Odbert, Godefroi et Ricuin, dont les monnaies portent le nom de Charles et aucune le nom de Conrad. L'un de ces prélats était un neveu du roi de France et un autre son partisan avéré.

Ce n'est que sous Henri l'Oiseleur que figure sur des monnaies épiscopales de Strasbourg le monogramme du souverain allemand, et j'ai montré qu'en effet, il avait usurpé le royaume de Lorraine après 925. L'Alsace qui y était comprise partagea son sort. A partir de 950 environ, elle fut rattachée politiquement au duché de Souabe, mais *ethniquement*, elle continua à être regardée comme une portion du patrimoine franc qui en avait été indûment détachée par les Teutons. Les rois de France la revendiquèrent au même titre que la Lorraine proprement dite. C'est l'Alsace, du reste, que Louis d'Outremer en 939, Lothaire en 985, envahirent quand ils entendirent faire valoir leurs droits sur l'ancienne France médiane.

Toute l'histoire de France témoigne, nous allons le voir, que ces droits n'ont, depuis lors,

jamais été mis en oubli, que jamais ils ne sont tombés en désuétude, et ces droits nous pouvons espérer que les grands événements auxquels nous assistons en deviendront la consécration définitive et glorieuse.

CHAPITRE II

LES REVENDICATIONS FRANÇAISES DU XIe AU XVIIe SIÈCLE

I

Depuis Henri Ier, au règne duquel nous nous étions arrêté, jusqu'à Philippe-Auguste le conflit entre la Couronne de France et l'Empire, au sujet de la Lorraine et de l'Alsace, se complique par l'entrée en scène de deux puissances nouvelles, la royauté anglaise et la papauté. Les rois de France comme les empereurs allemands sont obligés de subordonner leur politique à leurs rapports avec ces deux puissances, et on les voit devenir ainsi alternativement alliés ou adversaires. On ne peut rien imaginer, par exemple,

de plus humble que la supplique qu'adressera (1105) l'empereur Henri IV à Philippe I[er], comme à son allié et parent, où il « se met à ses pieds » (*genibus advolvi*) autant que le permet la majesté impériale (*salvâ majestate imperii*), afin d'obtenir l'aide du roi contre le pape, ses évêques et son propre fils.

L'invasion projetée en France (août 1124) par Henri IV fut arrêtée par une offensive de Louis le Gros en Haute-Lorraine que les seigneurs français, au dire de Suger, proclamèrent solennellement être « de par le droit royal sujette à la France » (*jure regio Francorum Francis subjacet*).

Que tel fût aussi le sentiment des Lorrains eux-mêmes, Louis VII put en faire l'expérience quand, traversant la Lorraine, pour se rendre à la deuxième croisade, il fut accueilli à Metz comme à Verdun aussi bien qu'un souverain aurait pu l'être : il n'y trouva, dit le chroniqueur Eudes de Deuil, que des sujets volontaires (*ex gratia servos*). Le même chroniqueur, — témoin oculaire, puisqu'il accompagnait Louis VII, — raconte

que les Lorrains ne pouvaient supporter les Allemands (*Alemannos non ferentes*) et qu'ils préférèrent attendre en Grèce le roi de France que de se mettre en marche avec l'armée allemande.

Philippe-Auguste fit, en 1208, un traité avec le duc de Basse-Lorraine, Henri de Brabant, pour l'opposer à Otton de Brunswick, comme candidat à la couronne impériale, et ce fut une coalition allemande qui mit échec à cette candidature. On sait comment la cause d'Otton de Brunswick succomba à Bouvines, mais il est utile de montrer de quels procédés, dans l'intervalle de ces deux événements, le futur vaincu de Bouvines avait usé en Alsace et l'accueil qu'il y avait reçu.

Voici ce que raconte le chroniqueur lorrain Richer de Senones. Otton, chassé de Constance, arrive, en septembre 1212, à Brisach (le Vieux-Brisach actuel, qui se trouve sur la rive gauche du Rhin). Il est accompagné d'une armée de chevaliers et de soldats « débauchés et de mœurs dissolues, qui dans toutes les villes ou tous les endroits où ils passaient la nuit outrageaient femmes, filles et servantes de leurs hôtes », en

même temps qu'ils pillaient impunément les maisons. C'est ce qu'ils commencèrent par faire dès leur arrivée à Brisach.

Les bourgeois s'indignent et résolvent en commun de mourir plutôt que de tolérer pareilles infamies. Il est décidé, en de secrets conciliabules, qu'au signal donné par la grande cloche de l'église, chacun dans sa maison, sous peine d'être banni à perpétuité de la ville, lui et les siens, s'attaquera à ses garnisaires. Chaque bourgeois donc s'arme chez lui et se tient aux aguets. Tous se précipitent, le moment venu, avec leurs valets sur les hommes d'armes qui cherchaient à outrager les femmes, les égorgent et jettent leurs corps dans le Rhin. La surprise fut si complète que les Allemands qui parvinrent à échapper aux mains de leurs hôtes, sautèrent du haut des remparts et se brisèrent sur les roches. Otton de Brunswick lui-même s'esquiva en toute hâte par une fausse porte et alla se réfugier en Saxe.

Les ambitions de Philippe-Auguste et de Philippe le Hardi à la couronne impériale, les traités passés par Louis VIII et saint Louis avec Fré-

déric II (1224-1232) pour se garantir contre l'Angleterre paralysèrent momentanément ou suspendirent l'action revendicatrice, soit en Alsace où la maison de Souabe s'était implantée d'une façon si tenace qu'alliée ou simplement amie, le roi de France ne pouvait l'y combattre, soit en Lorraine où le fils de Frédéric II, Henri, qui gouvernait l'Allemagne en son nom, sollicita saint Louis de ne pas secourir l'évêque de Metz contre sa cité en révolte.

Mais la lutte reprend, dans toute son âpreté, aussitôt après l'élection impériale de Rodolphe de Habsbourg (1273) et elle va selon la juste remarque d'un historien (M. Alfred Leroux) « se perpétuer presque sans interruption, à travers les circonstances les plus diverses ».

Dès 1274, Philippe le Hardi masse des troupes sur la frontière de l'Est, et, à la suite de négociations qui s'engagent, Rodolphe de Habsbourg offre au roi de France de prendre sous sa protection l'abbaye d'Orval, puis en 1281 la ville épiscopale de Toul.

C'étaient des précédents dont son successeur sut habilement se servir.

II

En 1286 Philippe le Bel réussit à occuper, dans le comté de Bar, la prévôté de Beaulieu, Montfaucon et le pays environnant. En 1290, les habitants de Valenciennes se révoltent contre leur comte Jean d'Avesne et sont châtiés par l'empereur. Ils s'adressent aussitôt au roi de France. Ils justifient tant par un mémoire que par des diplômes mérovingiens et carolingiens que leur ville était du *royaume de France;* ils demandent à Philippe le Bel de la prendre sous sa protection. Et c'est ce que fait le roi, en confiant la garde au comte de Flandre Gui de Dampierre (1292). Dès l'année précédente, il était intervenu de même à Toul, comme protecteur du chapitre.

Remarquons-le bien. Le royaume de France était à cette époque comme enveloppé par le Saint-Empire romain — qu'il faut se garder d'appeler empire d'Allemagne, puisqu'il comprenait en réalité trois royaumes, le royaume de Ger-

manie, le royaume d'Arles et de Vienne, le royaume d'Italie. — Entre les grandes maisons, principautés ou seigneuries féodales, qui relevaient de l'empereur, les luttes et les compétitions étaient incessantes, aussi bien que leurs conflits avec l'empereur lui-même, et c'était en France que les uns et les autres cherchaient un point d'appui. De sorte que le roi de France ne se lassait pas d'intervenir dans leurs affaires. Il y trouvait l'occasion de faire revivre et de rendre effective son autorité traditionnelle, aussi bien en Lorraine qu'en Franche-Comté, où les vassaux du comte palatin étaient du temps de Rodolphe de Habsbourg désignés par les chroniqueurs sous le nom de *Français*.

Les grands conflits internationaux lui en fournissaient d'autres moyens. C'est ainsi que Philippe le Bel s'était fait autoriser par le pape, malgré la vive protestation de l'empereur, à lever des décimes dans les évêchés de Metz, Toul, Verdun, Besançon, etc., pour soutenir la guerre d'Aragon (1294).

Ce n'est que grâce à l'appui du roi d'Angle-

terre qu'Adolphe de Nassau tenta une résistance, et voulut mettre le roi de France en demeure de restituer les terres qu'il l'accusait d'avoir *usurpées* sur l'Empire. J'ai dit ailleurs avec quel dédaigneux mépris Philippe le Bel lui répondit (1).

En vain le roi des Romains essaya-t-il de faire appel aux Lorrains pour soutenir le défi qu'il porta au roi de France. Ni le duc de Lorraine Ferry, ni les évêques et les villes de Metz, Toul, Verdun n'obéirent à sa semonce. Une ligue au contraire se forma en faveur du roi de France, des principaux vassaux de l'Empire, en Lotharingie, du duc de Lorraine, de l'évêque de Cambrai, qui, appelés à opter entre les deux couronnes, appuyèrent celle de France.

L'Alsace ne demeura pas étrangère à ce mouvement où se manifestent si clairement les progrès de l'influence française.

La chronique des Dominicains de Colmar rapporte, à ce sujet, les faits les plus curieux (1296), notamment la reddition singulière d'une ville au

(1) *Essai sur la formation de l'esprit public allemand*, p. 64-65.

roi de France [1]. Elle nous apprend aussi que le roi des Romains, venu en Alsace, n'osa s'aventurer sur les terres de l'évêque de Strasbourg, ayant su que ce prélat favorisait le roi de France (*regem Franciæ juvare vellet*). Nous savons d'autre part que les deux landgraves de l'Alsace, celui de l'Alsace inférieure Jean, et Albert d'Autriche, landgrave de la Haute-Alsace, étaient des adversaires d'Adolphe de Nassau et que dès 1294 l'un d'eux, le fils de Rodolphe de Habsbourg, s'était allié à Philippe le Bel.

Un traité d'arbitrage finit par être conclu entre les deux souverains. Mais le pape Boniface VIII, choisi pour arbitre, ne rendit sa sentence qu'après la déposition d'Adolphe de Nassau à la diète de Mayence (23 juin 1298), et il se borna en définitive à réserver les droits respectifs de chacun.

Or les droits du roi de France allaient être reconnus avec une ampleur inattendue par le vainqueur d'Adolphe de Nassau, couronné à sa place roi des Romains, Albert d'Autriche. Dans

(1) *Mon. Germ.*, *SS.*, XVII, p. 262.

l'entrevue célèbre de Quatre-Vaux entre Vaucouleurs et Toul (8 décembre 1299), il n'y eut pas seulement un règlement des frontières du duché de Lorraine, qui furent fixées à la Meuse, il y eut une convention secrète par laquelle, en échange de son alliance, tant en Allemagne qu'en Italie, le roi des Romains promit au roi de France de lui laisser prendre libre possession des territoires d'entre la Meuse et le Rhin qui faisaient partie jadis du *regnum Francorum*. Ce ne sont pas seulement les chroniqueurs français qui l'attestent, c'est aussi dès l'an 1300 le légiste Pierre Dubois, et il n'y a nulle raison sérieuse de révoquer ces témoignages en doute.

L'accord fut cimenté par le mariage, — qui avait été convenu dès le printemps 1299 à Neufchâteau, — du fils aîné d'Albert, Rodolphe, avec Blanche de France, sœur de Philippe le Bel, à laquelle le *comté d'Alsace* (landgraviat de la Haute-Alsace) était constitué en douaire. Fiançailles et douaire furent confirmés et contresignés par les électeurs laïques, le palatin du Rhin, le duc de Saxe, le margrave de Brandebourg.

Le mariage fut célébré, en grande pompe, à Paris, au mois de février 1300, et dans le même mois (le 26) les représentants de Blanche de France, Philippe et Pierre de Montaigu reçurent au château de Hugstein (près de Guebwiller) les hommages des vassaux nobles et les serments de fidélité des communautés et des habitants de l'Alsace.

Voici donc une princesse française devenue *comtesse* d'Alsace et voici la frontière de la France reportée jusqu'au Rhin. Nul doute que Blanche de France n'eût contribué largement à développer les affinités françaises si elle n'avait été enlevée par une mort précoce (mars 1305).

Les événements politiques et surtout sa lutte violente avec la papauté ne permirent pas non plus à Philippe le Bel de faire produire au traité de Quatre-Vaux tous ses effets. Mais que la reconnaissance des droits de la Couronne de France sur le pays entre la Meuse et le Rhin ait produit une impression profonde sur l'opinion, ait ravivé puissamment la tradition gauloise et carolingienne, aussi bien en France que dans la région rhénane, c'est

ce que prouvent et les récits des chroniques contemporaines et ce fait si frappant qu'au XVIe siècle encore, en 1538, il ait pu être allégué devant le Parlement de Paris par l'avocat du roi Cappel que les frontières de la France avaient été en 1299 fixées au Rhin et qu'une borne de bronze qui en portait témoignage existait encore : « *que adhuc extat*, en laquelle sont empreintes les armes de France » (Procès de Claude de La Vallée).

La convention secrète reçut en tout cas un commencement d'exécution. Dès le mois de septembre 1300 la ville de Toul se prévalut de la protection du roi de France, et elle put y être admise, par lettres patentes, en novembre de la même année, sans la moindre objection du roi des Romains.

Au surplus, la résolution de Philippe le Bel de faire rentrer la France dans ses anciennes limites n'a jamais fléchi. C'est elle manifestement qui inspire le roi dans les relations qu'il entretient avec les seigneurs rhénans, dans les subsides qu'il leur accorde, dans les alliances qu'il noue avec eux. Il fit plus. Lors des négociations

qu'il poursuivit à Lyon entre le clergé et le peuple (1305-1307), il proclama le principe même des nationalités et revendiqua avec la plus grande vigueur les droits historiques de la France sur ses anciennes possessions. « Ce ne sont pas les fleuves, dit-il, qui séparent les royaumes (*Nec enim fines regnorum semper per talia fluvia distinguntur*), ce sont les nationalités et les territoires, tels qu'ils furent à l'origine constitués en patries (*sed per nationes patriæ atque terras, prout cuilibet regno ab initio fuerint subjecte*) ».

III

Une série d'actes des successeurs de Philippe le Bel apparaissent comme une sorte de prolongement lointain de la Convention de Quatre-Vaux. C'est ainsi que Louis le Hutin, en 1315, Charles le Bel, en 1327, établissent ou consolident leur protectorat sur Verdun, qu'ils déclarent compris dans le royaume de France (*infra Regni Franciae limites situata*); c'est ainsi que Cambrai, en 1340, s'engage à recevoir une garnison française.

L'année suivante (15 mars 1341), par un traité d'alliance conclu avec Philippe de Valois, Louis de Bavière s'engage à ne plus réclamer du roi de France aucune restitution de terre d'empire et à reprendre au roi d'Angleterre le titre de *vicaire général* de l'Empire qu'en vue des restitutions jusque-là réclamées il lui avait accordé.

Mais la guerre de Cent ans va paralyser pour un temps cette politique rédemptrice et la faire même reculer par moments. Dans l'ensemble pourtant, le *statu quo* est conservé, et les différends qui éclatent en Alsace entre l'empereur Charles IV de Luxembourg et la République de Strasbourg servent indirectement les intérêts de la Couronne de France. Il en est de même de l'expédition qu'entreprend pour son propre compte en Alsace et en Suisse, contre les ducs d'Autriche, le seigneur français Enguerrand de Coucy (1375).

Je ne m'arrête un instant qu'au premier de ces événements [1].

(1) V. à ce sujet l'excellente étude de mon savant ami

Le conflit entre l'empereur et la république de Strasbourg était né en 1356 à propos des « citoyens du dehors » (*Usburger*). L'empereur depuis lors avait évité tous rapports avec la République et c'est pour mettre les Alsaciens à la raison que, sous prétexte de recruter une armée pour la Croisade, il a attiré les « routiers » (Allemands pour la plupart, mais que le peuple a appelés *Anglais*) dans le pays. Or les Alsaciens, en prévision des atrocités qu'ils redoutaient à bon droit de ces bandes odieuses, avaient formé une ligue de résistance. L'empereur l'annihile en convoquant les contingents. Puis il va se mettre à la tête des troupes concentrées près de Strasbourg, mais il n'entreprend rien contre les bandes qui, sous la conduite de l'archiprêtre Arnaud de Cervole, avaient envahi et affreusement dévasté le pays.

Par contre, à propos d'un incident insignifiant, il essaie de tourner son armée contre les Strasbourgeois. S'étant heurté à l'opposition de

Rodolphe Reuss : *La première invasion des « Anglais » en Alsace* (*Mélanges Charles Bémont*, Paris, 1913).

l'évêque et des autres seigneurs, et sollicité, de toute part, de sortir de son inertie les plaintes devenant chaque jour plus vives contre les excès des envahisseurs, Charles IV se décide à mettre l'armée en marche et à refouler l'invasion. Il essaie ensuite à diverses reprises de faire signer par le magistrat de Strasbourg un acte de désaveu de l'accusation dirigée contre sa Majesté impériale d'avoir introduit les routiers dans le pays, et exaspéré de cette nouvelle résistance il menace de venir dompter et écraser la cité.

On comprend que les Strasbourgeois aient gardé un fâcheux souvenir de l'empereur, et que le peuple ait établi même, pour l'en rendre responsable, une relation entre les routiers appelés par lui et le retour de ceux-ci en 1375 avec Enguerrand de Coucy.

Si la guerre de Cent ans avait entravé l'action revendicatrice de la France dans l'Est, la puissance croissante de la maison de Bourgogne, l'ambition de Philippe le Bon de détacher de l'Empire l'ancienne Lotharingie et de recon-

stituer le royaume de Lothaire Ier, non seulement obligea l'empereur à tous les ménagements possibles envers le roi de France, mais permit à celui-ci de reprendre son rôle de protecteur et de servir, après les intérêts communs aux deux couronnes, les intérêts propres de la sienne.

Ainsi arriva-t-il que l'expédition du dauphin Louis en Suisse et en Alsace et celle que Charles VII fit simultanément (1444-1445) en Lorraine, contre les trois évêchés, devinrent des revendications éclatantes des droits les plus anciens de la royauté française. Ces revendications eurent seulement ceci de particulier qu'elles furent provoquées par la demande d'alliance de la maison d'Autriche contre la Suisse, et par la demande d'assistance du duc de Lorraine, René d'Anjou, contre ses sujets. C'est là ce qui les rendit possibles, ce qui permit même de s'attaquer directement à la souveraineté impériale le jour où l'empereur Frédéric III, rompant avec la France, se retourna vers l'alliance du duc de Bourgogne. Et si elles

n'eurent comme résultat immédiat que la soumission de Metz au duc de Lorraine et l'acquisition définitive d'Épinal (1444), les principes au nom desquels cette acquisition fut proclamée [1] et les déclarations du Dauphin qui, dès le 2 septembre, répondait à Bâle aux envoyés impériaux qu'il « était venu pour *recouvrer certaines terres soumises anciennement à la couronne de France*, qui étaient sorties *frauduleusement* de l'obéissance de cette couronne », tout cela produisit sur l'esprit public une impression extrêmement profonde et dont l'effet ne se perdra plus. Dès l'arrivée du Dauphin à Langres (juillet 1444) l'opinion populaire s'était émue et nous pouvons voir, grâce à une lettre du

(1) Lettres de Charles VII, portant réunion d'Épinal (11 septembre 1444, *Ordonnances du Louvre*, XIII, p. 408) : « Comme puis n'aguieres nous nous soions transportés vers les marches de Barrois et de Lorraine, et vers les Alemaignes, pour donner provision et remède à *plusieurs usurpations et entreprinses faites sur les droitz de noz Royaume et Couronne de France*, en plusieurs païs, seigneuries, citez et villes *estans deça la rivière du Rein, qui d'encienneté souloient estre et appartenir à nos Predecesseurs Rois de France, et icelles remettre et reduire à nostre Seigneurie et bonne obéissance* ».

secrétaire de Metz au magistrat de Strasbourg, combien était vivace encore la tradition française et qu'elle soulevait déjà les mêmes appréhensions que nous retrouverons au XVIe siècle chez Wimpheling. Il est dit dans cette lettre qu'on « prête au Dauphin le dessein d'assiéger Strasbourg pour réunir à la France cette ville, qui, d'après les anciennes chroniques, lui avait appartenu et dont les monnaies portent encore la fleur de lys ».

De son côté Aeneas Sylvius, qui, secrétaire de Frédéric III, a suivi les événements de très près, atteste dans une de ses lettres l'intention du Dauphin « de revendiquer les droits de la maison de France jusqu'au Rhin », parole que le chroniqueur strasbourgeois Materne Berler recueillera avec soin dans sa chronique écrite de 1510 à 1530.

Cette revendication se fit même sous une forme toute juridique à Metz, lors de l'occupation de la ville par l'armée de Charles VII. Un président du Parlement de Paris, Jean Rabateau, y fut envoyé en mission diplomatique, afin de démontrer aux Messins « tant par chartes

que chroniques et histoires » que le roi de France « entendait faire guerre *à bon titre* », puisque, leur disait-il, « icelle ville et cité de très longtemps et d'ancienneté estoit et debvoit estre tenue soubs la souveraineté de la couronne de France » (Mathieu d'Escouchy).

Ces événements firent réellement revivre la longue chaîne des revendications qui va du xe au xve siècle et préparèrent celles des deux siècles suivants. Il est, en outre, très significatif de voir l'accueil fait au dauphin par la noblesse d'Alsace, l'empressement avec lequel elle lui ouvrit ses châteaux et les lettres de sauvegarde en français qui lui sont délivrées par le Dauphin comme à « *ses chiers et bien aimés* ». Sans doute, les excès commis par les *Écorcheurs* furent exploités contre la France comme si cette tourbe internationale, composée de nouveau en grande partie de reîtres allemands, avait été française. Mais, par contre aussi, on s'en prit à l'empereur et à la maison d'Autriche d'avoir, dans l'intérêt de leur lutte contre les Suisses, attiré ce fléau sur le pays. Écoutez ce chant populaire d'Alsace con-

temporain des événements : « Es-tu bien un roi d'Autriche, un chef de l'Empire romain? L'Empire, c'était à toi de le faire prospérer, et tu veux le ruiner. C'est toi qui as appelé les meurtriers, pour le grand dommage des cités. Rougis de la grande infamie »[1].

IV

Nous retrouverons le souvenir de l'expédition du Dauphin dans la controverse de Wimpheling et de Murner[2]. Elle relie, en quelque manière, le xve siècle au xvie. Là les revendications vont devenir des réalisations par l'expédition de Henri II en Lorraine et en Alsace (1552) et par l'annexion

(1) « Bistu ein Konig von Osterich,
Des romyschen Reychs ein herre?
Du soltest meren das Romysch rich,
So wiltu es zerstoeren ;
Du hast die morder har geladen
Allen stetten uff yren schaden :
Scham dich der grossen uneren ».

(Strobel, *Vaterländ. Geschichte des Elsasses*, Strasbourg, 1843, t. III, p. 220).

(2) Voy., *infrà*, p. 108, suiv.

des *Trois Évêchés* de Metz, Toul et Verdun qui en a été la suite.

Strasbourg, il est vrai, n'ouvrit pas ses portes au roi, bien que son évêque fût l'allié du Dauphin, — par la crainte de perdre ses libertés; — craintes injustifiées, remarque un annaliste de l'époque (le continuateur de Jean Bouchet) puisque le roi de France a respecté les privilèges de Metz et que « nos princes n'ont jamais querellé (revendiqué) que le leur, comme chacun peut aisément voir » (1).

Du moins Henri II, au dire de Brantôme, « donna jusqu'à Strasbourg, faisant boire là tous les chevaux de son armée dans la rivière du Rhin, *à leur aise, en signe de triomphe* » (2).

Ce qui n'est pas douteux, c'est que les rapports n'ont cessé de se multiplier et de se resserrer entre la couronne de France et l'Alsace, les affinités françaises, enfin, de se développer.

Si dès le début du XVIe siècle François Ier

(1) Continuateur de Jean Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, éd. **1644**, p. 633.

(2) Vie des capitaines illustres. Le grand roi Henri II.

invoquait dans une lettre à la ville de Strasbourg son antique *conjonction* à la royauté française [1], Strasbourg, à la fin du même siècle, rappelait à Henri IV ce qu'elle avait « de tres humble et syncere affection faict et fourni pour le service de S. Majesté et de la couronne de France » et espérait en lui pour « la conservation de son petit Estat » [2].

De plus en plus l'Empire sentait alors l'Alsace lui échapper. Nous en avons la preuve manifeste dans une lettre écrite, le 11 juillet 1611, par le colonel de Revest à M. de Villeroy, lettre que nous possédons en original à l'Institut dans la collection Godefroy. Elle contient l'offre de l'évêché de Strasbourg (y compris ses places fortes) « avec autres grandes offres à la France de la part de l'archiduc Léopold, au cas qu'on le veuille favoriser pour estre esleu empereur » [3].

(1) « Sancto semper fœdere atque inviolabili necessitudinis amicitiæque vinculo *Francis regibus conjuncta* » (7 avril 1519, Laguille, *Histoire d'Alsace*, t. II, *Preuves*, p. 119).

(2) Lettre du magistrat à Henri IV, 10 juin 1592 (Kentzinger, *Documents historiques tirés des archives de Strasbourg*, t. I, p. 172 et s.).

(3) Original collection Godefroy. Portef. 266.

L'heure des compromissions était passée. La revendication allait s'incarner en un homme de génie. Faire revivre la Gaule dans ses frontières naturelles fut toute la politique extérieure de Richelieu. Elle est traduite avec une netteté parfaite dans cette phrase du *testament latin* qui lui est attribué — à tort ou à raison, peu importe : — « Le but de mon ministère a été de rendre à la Gaule les frontières que lui a destinées la nature, de confondre la Gaule avec la France, et partout où fut l'ancienne Gaule d'y rétablir la nouvelle ».

Richelieu reprenait l'œuvre de Philippe le Bel, et avec tant de suite que dans un mémoire qu'il fit composer sous le titre « *Quel est le plus sûr moyen pour réunir à la France les duchés de Lorraine et de Bar?* » le traité de Quatre-Vaux fut invoqué « par lequel il est dit que les limites de la France seront jusqu'à la rivière du Rhin, ainsi que d'ancienneté ». Le droit prétendu de l'empereur sur les terres qui sont en deçà du Rhin y est qualifié sans ambages d'*usurpation*.

Lorsque la politique de Richelieu eut triomphé,

lorsque le retour de l'Alsace à la France fut réalisé, la mémoire ne s'était pas perdue de l'effort poursuivi depuis plus de sept cents ans par la royauté française de rétablir l'unité légitime de la Gaule, puisque des contemporains ont pu voir dans le traité de Munster « une espèce d'aveu et de reconnaissance des anciennes et justes prétentions de nos Roys... de recouvrer ce qui leur a esté autrefois usurpé ». Ce sont les termes dont se sert un apologiste de Richelieu, l'avocat Aubery, dans son livre *Des justes prétentions du Roy sur l'Empire* paru à Paris en 1667 (p. 73-74), qui valût, dit-on, à son auteur d'être enfermé à la Bastille pour avoir parlé un langage trop peu diplomatique pour l'époque.

Ainsi l'iniquité de la première séparation de l'Alsace et de la Lorraine de la France apparaît encore dans tout son jour à l'heure même où elle est réparée. Quant à l'iniquité qui fut commise par l'annexion de 1871, elle a été, avant même qu'elle fût accomplie, proclamée à la face de l'Univers par l'unanimité de la population alsacienne-lorraine

qui en était victime, en cette déclaration immortelle de ses représentants : « Nous prenons nos concitoyens de France, les gouvernements et les peuples du monde entier à témoin que nous tenons d'avance pour *nuls et non avenus* tous actes et traités, vote ou plébiscite, qui consentiraient abandon, en faveur de l'étranger, de tout ou partie de nos provinces de l'Alsace et de la Lorraine. Nous proclamons par les présentes à jamais inviolable le droit des Alsaciens et des Lorrains de rester membres de la famille française; et nous jurons, tant pour nous que pour nos commettants, nos enfants de leurs descendants, de le revendiquer éternellement et par toutes les voies, envers et contre *tous usurpateurs* ».

II

LES

AFFINITÉS FRANÇAISES DE L'ALSACE

AVANT LOUIS XIV

Dans sa magistrale histoire de l'Alsace au XVIIe siècle, mon savant ami, M. Rodolphe Reuss, a écrit : « Dès le milieu du XVIe siècle, l'ombre de la puissance française se projette, avant-coureur des événements futurs, sur la carte d'Alsace. Ce n'est pas du jour au lendemain que cette *influence française* s'est fait sentir dans notre province ; elle a été proposée discrètement, puis invoquée, puis imposée finalement par le développement naturel, et pour ainsi dire forcé, de l'histoire générale du XVIe et du XVIIe siècle.

Les débuts en furent accidentels, les premiers développements modestes, et *les origines n'en ont pas encore été suffisamment étudiées d'une manière impartiale et critique à la fois* » (1).

Ce sont ces *origines* qu'il m'importe de mettre en lumière. Ce sont elles que les historiens allemands ont, de tout temps, voilées, dissimulées, faussées, et plus que jamais, de nos jours, à mesure que les faits contemporains donnaient un plus éclatant démenti à leur prétention que l'Alsace avait toujours été un pays foncièrement allemand, allemand de cœur et d'esprit, allemand de mœurs et de langue. Si vraiment elle l'avait été, pourrions-nous comprendre qu'elle ait pu, en l'espace de moins d'un siècle et demi, de Louis XIV à la Révolution de 1789, se franciser comme elle l'a fait? Cette transformation presque instantanée ne serait-elle pas un véritable miracle? Un miracle qui saisit et surprend quand on se rappelle la remarquable étude de

(1) R. Reuss, *L'Alsace au XVIIe siècle*, t. I, p. 42 (Paris, 1897).

M. A. Albert-Petit : *Comment l'Alsace est devenue française* (1).

Mais, avouons-le, les miracles ne sont guère du ressort de l'histoire ; c'est la réalité objective qui est son domaine, et voyez alors comme celle-ci s'éclaire par l'étude que je viens de citer. N'est-il pas évident que plus la France s'est abstenue d'une action directe, d'une pression énergique sur les esprits ou les consciences, les volontés et les mœurs, plus la francisation apparaît comme le produit des forces *internes* de la nature alsacienne, comme l'épanouissement et la fructification d'instincts communs aux deux pays, dont cette nature recélait, de temps immémorial, les germes dans son sein ? Ne fallait-il pas, en d'autres termes, que, d'inéluctable nécessité, l'âme alsacienne se trouvât en harmonie préétablie avec notre génie national ?

(1) *Revue des deux mondes*, 1er mai 1915.

I

Représentez-vous, tels qu'ils viennent d'être énumérés, un à un, relevés avec grand soin et d'une façon rigoureuse et précise, les procédés et les ménagements dont la France a noblement usé à l'égard de l'Alsace récupérée : institution d'une justice bienfaisante, respect de l'autonomie locale, respect de la liberté religieuse et de la liberté d'enseignement, de même que des mœurs, des habitudes, de la langue allemande, dispense enfin du service militaire. Tous ces bienfaits n'étaient-ils pas autant d'obstacles à la francisation? M. A. Albert-Petit l'a avoué : « Ce n'est, dit-il, ni la bureaucratie, ni l'école, ni la caserne qui ont fait la conquête morale et intellectuelle de l'Alsace ». Mais alors, à quelles causes attribuer cette conquête?

La première qui se présente à l'esprit, c'est la prospérité matérielle que la France a introduite et fait régner, le développement auquel elle a présidé de l'agriculture, de l'industrie, de la viabilité,

et qu'atteste un prodigieux accroissement de population. Ce que vaut cette raison, l'expérience de l'Alsace annexée par la Prusse en porte témoignage. L'Empire allemand a fait les plus grands efforts, souvent couronnés de succès, pour atteindre le même but, dans l'espoir de germaniser par là l'Alsace. Et pourtant, quel fut le résultat obtenu? Il se résume dans ce propos que recueillait, en 1899, un de mes amis parcourant le pays annexé pour observer son état d'esprit. Un Alsacien des plus autorisés disait devant lui : « Nos intérêts commencent à être en Allemagne... ». Et il ajoutait aussitôt : « Nos cœurs restent en France ».

L'intérêt matériel n'a pas prise sur l'Alsacien, comme il a prise sur l'Allemand. Ce n'est que par des liens moraux qu'il peut être attaché. Qu'est-ce donc qui a pu faire sur lui une telle impression que, dès avant la Révolution française, il a été gagné à la France?

Serait-ce le prestige politique de la monarchie de Louis XIV? puis la primauté intellectuelle de la France au XVIIIe siècle? Comment se fait-il

alors que le prestige mondial de l'Empire allemand n'ait pas exercé la même fascination sur l'Alsace annexée? Comment se fait-il aussi que l'Alsace n'ait pas participé à cette réaction violente qui a éclaté en Allemagne contre l'hégémonie littéraire de la France, pendant la période du *Sturm und Drang* qu'a inaugurée la victoire de Frédéric II à Rosbach ?

Reste une dernière raison qui semble au premier abord décisive. L'Alsace a dû à la France son unité morale. Jusque-là, elle n'était qu'une *expression géographique* ou qu'un *fouillis féodal*. Grâce à Louis XIV, elle est devenue une *personnalité*. Nous touchons, en effet, au vif du sujet, au point précis qui a été la source principale des méprises que les Allemands ont toujours entretenues si soigneusement, quand ils ont représenté l'Alsace tel un simple agrégat de seigneuries relevant du Saint-Empire romain et faisant corps avec la Germanie. Suivant eux, l'âme alsacienne n'existait pas, n'a jamais existé. Elle s'est toujours confondue avec l'âme allemande. Les frontières ethniques de l'Alsace

n'existaient pas davantage; elles se confondaient avec les frontières de l'Allemagne. Tout cela on a voulu le résumer dans la formule que l'Alsace dans son ensemble n'avait été jusqu'à Louis XIV qu'une *expression géographique*. Mais c'est étendre bien au delà de sa portée vraie une proposition qui ne saurait viser que la condition politique du pays et qui laisse en dehors d'elle son unité spirituelle, morale ou intellectuelle, et dans un sens très large son unité nationale.

Il est parfaitement exact qu'en tant que survivance du *ducatus Alisatiæ*, du duché d'Alsace mérovingien ou carolingien, l'Alsace n'a plus été qu'une conception traditionnelle, si l'on se place au point de vue de la *cohésion politique*. C'est une ombre. ce n'est plus une réalité; mais l'âme populaire n'est-elle pas faite de telles ombres? ne s'en nourrit-elle pas? n'en vit-elle pas? N'est-ce pas le moule où est coulée la sève morale?

Voyez quel est le duc d'Alsace qui a fait grande figure dans l'histoire et qui a survécu dans la mémoire populaire! C'est Étichon. Or, Étichon est le père de sainte Odile, et sainte Odile est la

patronne de l'Alsace, comme la Sainte-Vierge est la patronne de Strasbourg. Et voilà une tout autre unité, une unité réelle, celle-là. De partout en Alsace on aperçoit le Hohenbourg, la crête la plus élevée qui domine la plaine d'Alsace et occupe le milieu même de la chaîne vosgienne, la crête qui servit de refuge à la population lors des grandes invasions étrangères, qu'entourent aujourd'hui encore les ruines du mur païen. Et c'est, en effet, dans l'une des trois enceintes de ce mur qu'a été fondé le monastère de Sainte-Odile.

Ce monastère est devenu ainsi le sanctuaire de l'Alsace (1); j'irai jusqu'à dire qu'il a joué le même rôle unitaire que le Capitole de Rome ou que le Parthénon d'Athènes.

Si divisée que fût l'Alsace, si dépecée qu'elle ait été par la rapacité de tant d'hommes de proie qui se sont abattus sur elle, son sentiment uni-

(1) Une description poétique de l'Alsace par un humaniste alsacien du XVIe siècle, le géographe Matthieu Ringmann, a pour couronnement ces deux vers :

Odilia in summo requiescit vertice montis,
Odilia alsatici gloria summa soli.

taire ne s'est pas plus éteint que la petite lampe vacillante qui brûlait sur cet autel de Sainte-Odile vers lequel montent encore, aux fêtes de la Pentecôte, les flots pressés des pèlerins venus de tous les coins de la plaine.

Le mysticisme religieux n'a-t-il pas été, à toutes les époques, un trait essentiel du caractère alsacien? mais associé, par une rare fortune, au bon sens le plus pratique, à la plus saine pondération d'esprit, les vivifiant, les animant, les purifiant de sa flamme idéale. C'est le fond commun qui a survécu même aux divisions introduites par la Réforme, tout aussi bien qu'à travers le moyen âge le mysticisme alsacien, représenté si brillamment au XIVe siècle par Tauler, a plané au-dessus des discussions théologiques.

On paraît trop oublier, du reste, que la ligue des dix villes d'Alsace (la Décapole) qui, reliant entre elles les populations urbaines depuis Mulhouse jusqu'à Wissembourg, a donné une sorte de corps populaire à l'Alsace, que cette ligue remonte au milieu du XIVe siècle (1354) et a duré jusqu'à Louis XIV. L'unité urbaine s'opposait

à la fois à la domination des féodaux et à celle de l'Empire ou de la maison d'Autriche.

Ce n'est pas tout. L'Alsace n'a cessé d'être, aussi bien dans l'esprit du peuple que dans les chroniques ou dans les actes, une *province*, un *pays* formé de deux comtés ou landgraviats, — le *Nordgau* et le *Sundgau*, — dont le souvenir s'est perpétué jusqu'à l'époque actuelle dans le fameux fossé provincial, le *Landgraben*, qui les séparait, en contournant le Hohkœnigsbourg, et par lequel semblait s'opérer comme une infiltration française de la Lorraine. C'est dans la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines et dans le val de Liepvre, où coule le *Landbach* (la Liepvrette), que le français s'est toujours conservé. C'est à Liepvre que le savant et pieux Alsacien Fulrad, un des premiers abbés de Saint-Denis, a fondé un monastère qui, après avoir dépendu de la grande abbaye parisienne, a été rattaché à la collégiale de Saint-Georges de Nancy.

Il y a plus encore. Du XIVe au XVIIe siècle, les deux parties constitutives de l'Alsace ont fait de

fréquents efforts pour se ressouder l'une à l'autre. Soit au point de vue financier, soit au point de vue militaire, des ententes ont été négociées, des délibérations et des mesures prises en commun, et l'on vit, au XVIe siècle surtout, se tenir de véritables États généraux, des *États-Unis* (*Vereinstände*) pour pourvoir à la défense commune [1]. Telle fut la force de ce mouvement unitaire qu'il n'est pas téméraire de croire que, sans le fléau des guerres religieuses, l'Alsace aurait pu se confédérer comme la Suisse, et comme elle rompre par là les liens qui la rattachaient à l'Empire.

II

Nier l'existence dans le passé, même le plus reculé, d'un patriotisme alsacien, d'une conscience nationale commune aux populations alsaciennes est un contresens historique, aussi grave que de

(1) Il s'en réunit dans les années 1531, 1546, 1552, 1562. En 1552, ces États comprenaient l'évêque de Strasbourg, l'abbé de Munster, la noblesse d'Alsace, les villes de Strasbourg, Haguenau, Colmar, Schlestadt, Obernai, Kaysersberg, Munster, etc.

méconnaître les affinités étroites qui unissaient l'esprit alsacien à l'esprit français.

Il n'est pas de peuple, peut-être, qui ait eu d'aussi bonne heure et avec une égale intensité l'amour et l'orgueil du sol natal que la population de sang mêlé, celte et romaine, belge, helvète et alémanique, qui habitait cette somptueuse vallée que bordent le Rhin et les Vosges et que barre au Nord la chaîne du Taunus. La beauté et l'excellence du terroir, le charme, la douceur et la diversité de l'existence, la séduction exercée sur tous ceux qui arrivent du dehors et qui en perdent l'esprit de retour, tout cela le peuple le sent, les chroniqueurs l'expriment, les poètes le chantent. L'Alsace était au XIe siècle la *douce Alsace*, de même que la Gaule était la *douce France* dans la chanson de Roland. Ainsi la dénomme le biographe contemporain du pape alsacien Léon IX, Guibert de Toul : « Il était né, dit-il, dans les confins de la douce Alsace, *in dulcis Elisatii finibus* ».

Dès le IXe siècle, Otfried de Wissembourg, le premier poète en langue « franque » (c'est ainsi

qu'il désigne lui-même son langage) (1) fait un tableau enchanteur de sa patrie, qu'il appelle France orientale : « Les peuples qui l'habitent, dit-il, sont aussi courageux que les Romains... Ils naissent tous soldats. Ils habitent une terre bonne et heureuse; leurs demeures sont agréables, et ils ne cherchent jamais à quitter leur patrie... Leur naturel les porte au bien, et ils ont du génie pour inventer les arts utiles... Aussi ces peuples sont-ils hautement estimés... Ils sont très pieux et ils

(1) *In frenkisga zungun.* Quels précieux rapprochements seraient à faire entre cette langue que le vieil Otfried a le premier fixée et le dialecte alsacien actuel ! Une des particularités les plus saillantes est la prédominance de la voyelle *i*, surtout dans les désinences, prédominance telle que la langue d'Otfried en prend l'aspect d'une langue romane. Qu'on en juge par le début des trois premières strophes de la description traduite partiellement au texte :

Si sint so sama chuani
Selb so thie (*th* anglais) *Romani*

. . . .

Se eigun in zi nuzzi
So samalicho wizzi (Ils ont dans la pratique la même habileté)

. . . .

Rihiduam ginuagi
Joh (jô, ja) *sint ouh filu chuāni* (richesse à foison, bravoure en abondance).

entendent volontiers prêcher la parole de Dieu. Enfin, pour tout dire en un mot, ils sont grands guerriers, sages citoyens et chrétiens religieux ».

Tout aussi exalté, plus exalté encore est, à la fin du XV[e] siècle et au début du XVI[e], le patriotisme des humanistes alsaciens, de ceux-là mêmes que les Allemands ont prétendu de nos jours revendiquer comme patriotes en se fondant sur leur résistance à l'absorption politique par la France. Écoutez la belle devise, en 1499, de l'un d'eux, Sébastien Brant, l'auteur de la Nef des fous : *Vigeat*, *floreat*, *crescat apud Argentinenses*, *sive Tribotes*, *pax, libertas et justicia!*

En vertu de quel droit donc les Allemands ont-ils voulu confisquer le patriotisme alsacien à leur profit? Chacun le sait, car toute la question alsacienne tourne autour de ce pivot : c'est au nom de la race, de la langue et de l'histoire.

La race! Oh! sur ce point on vient d'aboutir à d'étranges constatations. Il est entendu dorénavant outre-Rhin que la race élue est celle que révèlent au dehors la couleur blonde des cheveux, la couleur bleue des yeux, la forme allongée du

crâne. Or, que nous apprend la statistique officielle de l'administration allemande? que le type dolichocéphale existe à peine, qu'il est tout au plus dans la proportion d'un quart contre trois quarts de brachycéphales, et que partout, et en Haute et en Basse-Alsace, les yeux bruns, les cheveux bruns ou noirs dominent. L'Alsacien ne peut donc être, au regard de l'Allemand, qu'un être inférieur tel que le Français, un de ces êtres qu'on extirpe ou qu'on réduit à l'état d'ilote.

Mais n'est-il pas un frère par la langue? n'appartient-il pas à ce titre au *Deutschtum?* Nous ne savons que trop l'abus qui a été fait de ce signe distinctif, même chez nous, et il faudrait une bonne fois le réduire à sa valeur. On verrait alors que, loin de justifier le rattachement de l'Alsace à l'Allemagne, rien ne prouve mieux que cette langue même son unité nationale distincte, je dirai mieux, — si singulier que cela paraisse, — son affinité avec la France.

L'Alsace parle sa langue à elle, sa langue propre, une langue qui, au lieu d'être un patois né d'une dégénérescence de l'allemand, est un

dialecte remontant au moins jusqu'à l'époque alémanique [1]. Elle a évolué régulièrement depuis cette époque lointaine, en se modelant sur le tempérament du peuple, en introduisant et adaptant bien longtemps avant Louis XIV des mots français nombreux et des flexions analogues aux nôtres. Elle a commencé à être fixée, je l'ai dit, dès le IXe siècle, par Otfried de Wissembourg; au XIIIe siècle, elle a été assouplie et épurée par Gotfried de Strasbourg, et, à y regarder de près, elle reflète admirablement les différences profondes du caractère alsacien et du caractère allemand. Au lieu d'une langue guindée, roide, prétentieuse, chargée de consonnes lourdes et bruyantes, comme l'est l'allemand, le dialecte alsacien est leste, bon enfant, plaisant, gracieux même. Il adoucit les voyelles et les finales, il élimine les diphtongues, les consonnes doubles et les aspirations rudes, il simplifie et clarifie, il se complaît dans

(1) Son antiquité se manifeste dans les rapports très particuliers qu'elle présente avec l'anglais et qui sont étrangers à l'allemand. On y trouve l'auxiliaire anglais *to do* et l'article indéfini *a* (*é*).

des diminutifs charmants. En veut-on un seul exemple : à Margaretha il oppose Grédelé.

J'ai dit que l'esprit alsacien se reflète dans cette langue. Aussi l'Allemand ne la comprend-il pas. Elle lui est antipathique; elle l'est devenue d'autant plus qu'elle a révélé sa vitalité, son originalité, en résistant, — ce qui semblait presque invraisemblable, — à la conquête germanique [1]. Nos philologues craignaient qu'elle ne fût contaminée ou absorbée par l'allemand immigré. Elle lui a tenu tête victorieusement, au point de devenir une sorte de citadelle d'où l'Alsacien a pu narguer ses envahisseurs, en y abritant la tradition française.

L'antiquité de cette tradition, il faut, elle aussi, la placer dans son vrai jour, puisque les Allemands ont tout fait pour la masquer. Tous les liens avec la France auraient été rompus, selon

(1) Dès le XVIe siècle un humaniste alsacien, Thomas Vogler (Aucuparius), la défendait contre l'intrusion des Souabes, par cette spirituelle épigramme latine : « Étranger souabe, qu'attire sur notre sol l'amour de notre bon vin, ne t'avise pas, je te prie, de gâter notre pays avec ta langue, laisse là ton parler natal ».

eux, depuis le IXe siècle, et c'est le rapt d'un pays foncièrement allemand que Louis XIV aurait perpétré. J'ai cherché, l'an passé, dans l'étude reproduite plus haut (1) à démontrer la survivance dans la mémoire populaire de l'usurpation dont l'Alsace et la Lorraine ont été victimes au xe siècle. De ce seul fait le lien avec la France n'était pas rompu. Et cette tradition ne s'est jamais oblitérée. Elle s'est entretenue, elle a été avivée sous des formes concrètes, visibles et tangibles, nées en partie peut-être de circonstances fortuites, mais dont l'effet n'en fut pas moins puissant.

Grâce aux auteurs antiques vulgarisés au xve et au xvie siècle, grâce aux cartes, aux figures, aux livres populaires tels que la *Cosmographie de Sébastien Munster*, nulle notion historique n'avait pénétré plus profondément dans les esprits que celle du Rhin limite de la Gaule, séparant les Germains et les Gaulois ou Français. On verra tout à l'heure quels efforts Wimpheling a faits

(1) *Revue des deux mondes*, 1er octobre 1914. Voyez le chapitre I de l'étude sur la première séparation de l'Alsace.

pour combattre les partisans de la France, en taxant César d'erreur.

Mais voici bien autre chose. Les monnaies strasbourgeoises portaient des fleurs de lys, et quand, au XIIIe siècle (1262), les Strasbourgeois furent en lutte avec leur évêque, Walter de Geroldseck, ils lui opposèrent cet emblème comme « un témoignage des bontés dont les anciens Rois de France avaient honoré autrefois leur ville ».

Dans la controverse à laquelle je vais arriver, Wimpheling a eu beau objecter que « le Roi de France se sert de trois fleurs de lys et que la ville de Strasbourg n'en a qu'une seule, que les fleurs de lys des Rois de France sont sur leurs armoiries et leurs drapeaux, tandis que le lys de Strasbourg n'est que sur les monnaies », le peuple ne faisait ou ne pouvait faire une telle distinction, et, du reste, la bannière même de la ville les portait bel et bien. Ce qu'il y a même de piquant, c'est que, dans la reproduction de cette bannière qui figure en tête de la *Germania* de Wimpheling, l'Enfant Jésus tient une fleur de lys dans sa

main gauche et porte sur son auréole les trois fleurs de lys de France.

Dans ces emblèmes visibles, le souvenir de l'union politique avec la France restait donc présent pour tous. — N'était-ce pas la bannière de Strasbourg qui marchait non seulement en tête des contingents alsaciens, mais à côté de la bannière impériale? — Il y avait là un point d'attache matériel, indestructible, pour les sympathies latentes que les similitudes de caractère ou d'instinct produisaient et qui servaient de trait d'union entre l'âme alsacienne et l'âme française.

III

Il faudrait pouvoir présenter ici un double tableau, que je dois me borner à esquisser : d'une part, une analyse approfondie du caractère alsacien tel qu'il se manifeste à travers les âges, d'autre part une étude des affinités intellectuelles et morales que révèle le développement parallèle ou conjoint de la littérature alsacienne et de la littérature française depuis le premier moyen âge jusqu'au XVIe siècle.

Du caractère alsacien, je retiens ces traits communs avec le caractère français : un vif sentiment de l'honneur allant jusqu'à la susceptibilité la plus chatouilleuse, un esprit de dignité et d'indépendance personnelle en contraste absolu avec la servitude ou la platitude allemande, une bravoure chevaleresque étroitement unie au sentiment de l'honneur et de la justice, le culte de la bonne foi, l'horreur de la duplicité, de la fausseté, un esprit plaisant, gouailleur, narquois, ironique sans méchanceté, le *witz* alsacien, moins agile, moins ailé que l'esprit français, mais plus incisif peut-être. Plus de rudesse et moins de vanité que dans le tempérament français, plus de persévérance et de ténacité, mais, sous des dehors parfois placides, une nature également ardente, une disposition aussi grande au moins qu'en France à se dévouer pour une idée, pour les idées surtout de justice et de liberté. Qu'on se souvienne de la devise que j'ai citée de Sébastien Brant : *Vivat*, *floreat*, *crescat*, *pax*, *libertas atque justicia!*

Ce qui accentue les affinités françaises que je

viens de dire, ce sont les antipathies allemandes. Si l'Alsacien a des défauts communs avec l'Allemand, tels que la rudesse, des qualités communes telles que l'amour du travail, l'esprit d'ordre et de méthode, il lui a toujours reproché son étroitesse et sa morgue, son manque de tact et sa lourdeur. De tous les Allemands les mieux connus, étaient naturellement les Souabes, non seulement comme les plus voisins, mais parce que, au dire déjà de Sébastien Munster, ils affluaient volontiers en Alsace. Or, pour l'Alsacien, le *Schwob* est la bête noire, — littéralement puisqu'il appelle *schwob* les insectes que nous nommons cafards, — et il désigne le *Souabe* lui-même par un sobriquet qui est tout un portrait; le sobriquet de *gêlféssler*, pied jaune : l'homme qui piétine des œufs pour les empiler dans une charrette.

Il faudrait maintenant, je le répète, retracer dans son amplitude l'influence que la France a eue au moyen âge sur la littérature alsacienne, et décrire le terrain singulièrement propice où cette influence s'est exercée. Le meilleur his-

torien contemporain de l'Alsace, M. Rodolphe Reuss, l'a signalée en excellents termes :

« Le développement de la culture intellectuelle, artistique et morale de l'Alsace au moyen âge est, dit-il, très supérieur à celui des territoires situés plus au nord ou à l'ouest du Saint-Empire romain d'alors.

» Il présente aussi cet intérêt particulier que, *sous leurs formes germaniques*, les produits de la littérature et des beaux-arts décèlent un contact plus intime avec les régions de la France nouvelle qui se dégage peu à peu du XI[e] au XIII[e] siècle de la Gaule franco-romaine. Cette influence est incontestable et reconnue d'ailleurs par les plus véhéments défenseurs des idées germaniques ».

Que la Renaissance française du XII[e] siècle et notre apogée artistique et littéraire du siècle suivant aient rayonné bien au delà de l'Alsace, sur l'Allemagne, nul fait n'est plus certain. Mais combien différentes furent les conditions, l'étendue, la profondeur de ce rayonnement! Un départ s'impose entre l'action et la réceptivité.

Celle-ci tient aux dispositions d'esprit et de cœur, l'autre aux circonstances. La première se révèle d'une façon radieuse dès le XIIe siècle.

Voici le poète latin le plus pur et le plus éloquent de son temps, l'auteur du *Ligurinus*. Il est Alsacien, c'est Gonthier de Pairis. Cherchant à définir sa personnalité, qui a été pleinement reconnue depuis lors, Gaston Paris avait dit de lui que, « par l'élégance de sa versification et l'éclat de son style, il se rapproche des poètes de France et s'écarte de tous les Allemands de cette époque ».

Et voici, à côté de ce poète, bien au-dessus de lui par la beauté de l'âme, l'admirable et sereine figure de l'abbesse de Hohenbourg, Herrade de Landsberg, l'auteur du *Hortus Deliciarum*, que l'incendie sacrilège de 1870 a détruit. L'abbé Grandidier lui a rendu le témoignage qu' « à une époque où presque toute l'Europe était plongée dans la barbarie et l'ignorance, elle a rappelé dans l'Alsace l'amour de la littérature et des sciences ». Lettrée, savante, artiste, elle était plus encore : elle avait pour qualites maîtresses

le goût le plus délicat, la grâce la plus exquise. Si l'on veut juger combien, à cet égard, elle était participante du génie français, que l'on compare ses harmonieuses poésies à la versification lourde et pédantesque de la femme poète dont l'Allemagne s'enorgueillit au moyen âge, la nonne Hroswitha.

Ces mêmes qualités vont s'épanouir au XIIIe siècle sous le souffle enchanteur de la France. Toute une pléiade de poètes alsaciens s'inspire des troubadours de la Provence et des trouvères du Nord.

Reimar de Haguenau subit le charme des cours d'amour, Conrat Fleck met en œuvre Flor et Blanchefor. Le grand Gotfried de Strasbourg, le plus grand poète en langue germanique du XIIIe siècle, s'assimile, comme en jouant, avec une rare gentillesse d'esprit, le roman de Tristan et Iseult. Il compose un poème qu'un des critiques les plus réputés de l'Allemagne a avoué être « l'*ouvrage le plus français* de la vieille littérature germanique ».

Rien n'est plus vrai, et si j'éprouve, en ce

moment, un regret, c'est de mon impuissance à mettre le lecteur en mesure de goûter toutes les qualités si essentiellement françaises de ce poète de génie. Les Allemands l'ont traduit en leur langue, fort différente de la sienne. Que n'a-t-on songé encore à le traduire en la nôtre? Il suffirait souvent d'une simple transposition, tant il a intercalé de vers ou de fragments de vers français, tant il a recueilli et adapté de formes verbales et de locutions françaises. Ne lui a-t-on pas, sur l'autre rive du Rhin, reproché amèrement d'avoir eu recours à un mot d'origine française (*Alemanje*) jusque pour désigner le *Deutschland?*

Gotfried de Strasbourg n'avait pas seulement une familiarité parfaite de notre langue et de notre littérature courtoise, il connaissait à ravir les *lais* celtiques, et peut-être savait-il le breton.

Quant à ses qualités mentales, la grâce, l'élégance, la douceur y dominent. Sa sensibilité délicate et suave n'a d'égal que son vif sentiment des beautés de la nature, sa générosité d'âme s'allie à l'amour de la droiture et de l'in-

dépendance personnelle. En tout cela déjà, il s'élève bien au-dessus des *Minnesinger* contemporains, d'un Hartmann d'Aue ou d'un Walther de la Vogelweide, tout empêtrés dans le conventionnel, l'abstrait et le subtil. Et que d'autres traits encore a pu relever un de nos érudits, M. Piquet, dans sa belle étude sur l'originalité de Gotfried de Strasbourg! Sa forme, remarque-t-il, est d'une rare élégance, son élocution aisée, sa langue riche, souple, expressive. Il a la sûreté du goût, la finesse du sens critique, l'éclat de la verve, la gaieté de l'humour, un sentiment très haut de l'honneur.

Je dirais volontiers que Gotfried de Strasbourg marque le point culminant des affinités de l'Alsace avec la France, telles qu'elles se manifestent au moyen âge dans les lettres, et ce même apogée, j'estime qu'il a été atteint dans le domaine de l'art par l'édification de la grande façade de la cathédrale de Strasbourg. Tous les critiques allemands, même les plus passionnés, sont obligés de reconnaître aujourd'hui l'étroitesse des rapports qui unissent cette œuvre à

l'architecture française et d'admettre que son auteur a étudié l'art français à sa source, qu'il s'en est pénétré en France même. Qu'Erwin soit né en Alsace, l'inscription très postérieure, du reste, qui l'appelle Erwin de Steinbach ne l'exclut pas, puisqu'il existe un Steinbach près de Thann, mais l'essentiel, c'est la profondeur de l'influence exercée sur lui, sur son atelier et son école par la France et l'art français. Cette influence fut telle qu'Erwin en a scellé le témoignage dans la pierre au fronton même du grand portail. Là, dans le deuxième registre du tympan, sur le tombeau d'où sort le Christ ressuscité, ce sont les armes fleurdelysées de France, les armes de saint Louis et de Blanche de Castille que l'architecte a fait sculpter. Emblème déconcertant pour les prétentions germaniques, qui a causé jadis une vive surprise à Albert Dumont et a posé devant son esprit le problème qui préoccupe les nôtres : « L'histoire, dit-il (1), montre bien que, dès le xve siècle, l'Alsace se

(1) Albert Dumont, *La cathédrale de Strasbourg*, p. 26.

détache de l'Empire, qui l'abandonne, et se rapproche de plus en plus de la France. Ce pieux hommage à la mémoire de saint Louis et de la reine Blanche nous indique-t-il, dès l'âge précédent, des relations entre l'Alsace et la France *beaucoup moins connues et non moins dignes, sans doute, d'être mises en lumière?* »

IV

L'influence et les affinités françaises ont continué à se développer, en matière d'art et de littérature, de mœurs et de culture au XIVe et au XVe siècle, grâce surtout aux splendeurs de la Cour de Bourgogne, grâce aussi au privilège de l'Alsace de faire partie de ce grand couloir international, de cette grande artère de civilisation qui relie l'Italie à la mer du Nord. L'esprit de Gotfried de Strasbourg revit, sous une autre forme, dans le grand prédicateur Jean Tauler, et le merveilleux artiste de Colmar, Martin Schœn, laisse loin derrière lui, par sa grâce idéale, tous les artistes allemands!

Nous ne nous étonnerons donc plus que, dès le commencement du XVIe siècle, on ait pu compter jusqu'à trente-cinq imprimeurs alsaciens-lorrains livrant au public des livres français, et que la France, à cette époque, ait eu à Strasbourg des partisans assez nombreux pour faire naître les craintes d'une domination française qui mît fin aux libertés alsaciennes. De cela, une controverse célèbre de deux humanistes strasbourgeois, Wimpheling et Murner, va, en l'an de grâce 1501, nous offrir le témoignage attachant et probant.

Wimpheling était un savant pédagogue né à Schlestadt, formé à l'école latine qui y florissait, mais dont Strasbourg était devenu la patrie d'adoption, de même que pour son adversaire, le moine franciscain Thomas Murner, qui, lui, était né à Obernai.

Wimpheling avait commencé par être un partisan de la France, à l'instar de ceux qu'il va combattre, mais on ne sait à quelle occasion il fut amené à sonner une cloche d'alarme, comme si les libertés strasbourgeoises couraient,

du fait de la France, les plus graves périls. Il publia à cet effet un opuscule intitulé *Germania*, auquel Murner répondit l'année suivante (1502) par une *Nova Germania*. Ce sont des écrits infiniment précieux pour le sujet que j'ai abordé. Il est donc essentiel d'en connaître la substance.

Dans son épître dédicatoire au magistrat de Strasbourg, Wimpheling retrace l'état d'esprit qu'il veut dénoncer, comme offrant les plus graves dangers.

Il débute en ces termes :

« Beaucoup de gens (MULTI) estiment, illustres sénateurs, que votre ville de Strasbourg et les autres cités de la rive gauche du Rhin appartinrent jadis aux rois des Français, *reges Gallicorum*, et, par là, ces rois ont été, à diverses reprises, incité à les revendiquer... C'est ainsi que le dauphin Louis, fils aîné de Charles VII, quand il envahit l'Helvétie ou l'Alsace, en l'an 1444, indique parmi les causes de son expédition qu'il voulait revendiquer les droits de la maison de France (*domus Galliæ*),

qui doit s'étendre jusqu'au Rhin, et que dans ce dessein il se proposait d'assiéger votre ville.

» Cette erreur ne dérive que pour une faible part des plus vieilles histoires, mais l'opinion des Français s'appuie du fait (*confirmatur*) que nous-même partageons cette erreur (*quod nos ipsi quoque id idem falso putamus*) et que la plupart d'entre nous (*ex nostris* PLERIQUE) sont plus favorables au royaume de France qu'à l'Empire romain ou germanique (plus *Gallico* quam *Romano* aut *Germanico* favent). Maintes fois, en effet, des demi-Français (*semigalli oratores*) sont envoyés en ambassade par les nôtres aux rois de France, et bien reçus par les Français, ils ont coutume de s'entendre avec eux et de les favoriser (*assentare solent eis, et favere*), dans l'espoir que si les rois de France s'emparent de nos territoires, ils acquerront, sous leur domination, plus d'honneur et de dignité qu'ils n'en peuvent espérer sous les aigles impériales.

» Quant à moi, dit Wimpheling, l'amour de votre ville et de la République me pousse à

faire la preuve (s'il plaît à Dieu) que jamais ni Strasbourg ni les autres cités rhénanes n'ont été soumises aux Français ! »

Il revient plus loin à ces demi-Français qu'il prétend démasquer et confondre :

« C'est à bon droit, dit-il, que votre ville et toute la patrie des Helvètes ou des Alsaciens s'attache à la liberté romaine et la défend, refusant de *tomber* dans la suspecte servitude des Français (*suspectam Gallicorum incidere servitutem*) dans laquelle certains porte-parole demi-Français (*semigalli quidam oratores*), pour ne pas dire des traîtres à la patrie, se féliciteraient de pouvoir vous pousser en fomentant la désobéissance au roi des Romains. Ils n'agissent pas autrement que jadis Pierre de Hagenbach, quand il voulait réduire cette ville sous la domination du duc de Bourgogne ».

Cette comparaison est significative. P. de Hagenbach, à raison des excès qu'il a commis, est devenu une sorte de croquemitaine de l'Alsace, de Hanstrap, comme on a dit là-bas, un personnage odieux, malfaisant entre tous. On

les craignait donc bien, ces partisans de la France, pour les assimiler à un tel personnage!

Pour leur donner le coup de grâce, Wimpheling affirme que la descendance de Charlemagne se survit dans les maisons de Bavière, de Saxe et d'Autriche, tandis qu'en France elle a été évincée par un duc, Hugues Capet, sorti d'une famille de bouchers. C'est le dernier mot du factum.

Pour juger du vrai sens de la réponse de Murner dans sa *Nova Germania*, il faut se représenter le caractère de ce personnage, plein de verve facétieuse (1), d'une malice souvent un peu grosse, grasse surtout, mais vive et impétueuse. Il manie l'ironie avec flegme, et sa pointe acérée pénètre alors d'autant plus profondément qu'il semble ménager l'adversaire.

Il va tourner en ridicule toute l'argumentation historique de Wimpheling en mêlant à la critique

(1) C'est lui qui fut, sinon le père, du moins le parrain de *Dil Ulenspiegel* dont nous avons fait *Til l'Espiègle*, et qu'il a mis au jour, d'une façon très originale, en 1519.

sérieuse des arguments plus fantastiques que les siens.

Il renchérira de même sur son patriotisme antifrançais, sur sa haine de la « servitude française », pour montrer ce qu'ont de chimérique les craintes de l'adversaire. Et de tout cela ressort finalement la note alsacienne : Nous avons fait partie de la France, nous sommes maintenant rattachés à l'Allemagne, avant tout nous sommes nous-mêmes, nous sommes Alsaciens et Strasbourgeois.

Partout et toujours, dans la question du Rhin, limite de la Gaule, dans celles du rattachement ancien à la France, symbolisé par les fleurs de lys de la monnaie strasbourgeoise, ou de la dévotion à la Sainte-Vierge, comme patronne de la ville, Murner met au premier plan, pour s'en faire appui, le sentiment populaire.

Wimpheling avait dédié sa *Germanie* aux magnifiques et nobles sénateurs, patriciens et magistrats de l'illustre cité argentine.

Murner dédie sa *Nouvelle Germanie* à un adolescent bien doué (*bone indolis*), un de ses jeunes disciples.

« Tu serais bien surpris, lui dit-il, que j'eusse, dans cet écrit, voulu restaurer la puissance primitive des Français (*priscam Gallorum venam innovare*) et changer la liberté de notre ville en une révoltante servitude (*fastidiosam servitutem*). Regardes-y de près, et tu verras si j'ai voulu remettre aux mains des Français le gouvernail de Strasbourg ».

La liberté, selon lui, a été accordée à Strasbourg par Charlemagne, qu'il regarde comme empereur français, et confirmée par le pape. « Il tremble donc bien à tort (*trepidavit timore ubi non erat timor*), Wimpheling, dit-il, quand il craint que si nous reconnaissons avoir été jadis sous l'empereur des Français, nous devenions, par cela même, de plein droit, les serviteurs ou esclaves (*servos*) de la couronne de France ».

» Notre véritable seigneur à nous aujourd'hui, c'est la Sainte-Vierge, qui est représentée sur les bannières de la ville, les bras étendus pour nous protéger et à laquelle nous vouons nos corps et nos âmes.

» Et pourquoi donc ai-je pris en mains de

défendre la thèse que nous étions placés jadis sous la domination des Français (*ut pristina gallorum dominia defenderem*), c'est avant tout par amour de la vérité ; si notre ville se laissait tromper par vos mensonges, on la verrait, pour échapper au danger fictif d'une servitude française, tomber sous le joug du diable, père du mensonge.

» Il est une autre raison encore. C'est Dieu qui dispose des dominations. Il n'y a donc pas plus à nier qu'il nous ait placés jadis sous l'empire des Français, que de nier qu'il nous a placés depuis sous l'empire du roi des Romains, d'autant moins que notre véritable seigneur est, nous l'avons dit, la Sainte-Vierge en personne ».

Le dernier chapitre intitulé : *Erreurs de Wimpheling* est peut-être le plus curieux et le plus intéressant pour nous. Après avoir rappelé que Wimpheling a voulu ouvrir les yeux à ces nombreux citoyens qui favorisent la cause française et démasquer ces orateurs demi-Français qui soutiennent les prétentions de la couronne de France, il s'écrie : « Vraiment, il faut se féliciter grandement de vivre à une époque où un seul homme,

après avoir détruit la fausse croyance populaire, fait resplendir la pure vérité (*veritas prisca refulgeat*) », — allusion évidente à la tradition populaire vivace d'un rattachement à la France, tradition que Wimpheling a prétendu extirper.

« Je ne sais pas, ajoute-t-il, s'il mérite vraiment les bonnes grâces de notre cité celui qui accuse ses ambassadeurs de l'avoir trahie. Qu'y a-t-il, en effet, de plus parjure et de plus coupable que l'acte d'un homme qui, après avoir, les mains levées au ciel et la tête nue (selon l'usage des Strasbourgeois), juré fidélité à la ville, souhaite au fond du cœur, par faveur pour les Français, qu'elle soit vaincue, subjuguée par eux. Et voilà ce qu'auraient fait les envoyés de la ville, soit par connivence avec les magistrats, soit par l'imprudence de ceux-ci à les mal choisir. — Ce n'est pas tout. — Jusqu'ici, nous avions passé pour des amis intègres de l'Empire romain, et tu nous accuses, très cher Wimpheling, d'être des demi-Français (*tu semigallos nostrates contendis*) ».

Nous avons bien là, je crois, le vrai fond du débat. Wimpheling avait préconisé une lutte acharnée contre la France, au bénéfice de l'Empire, alors que le sentiment dominant était la défense des libertés alsaciennes, et spécialement des libertés strasbourgeoises par une entente, selon les circonstances, avec la France.

Ce sentiment, la *Germanie* l'avait, au dire de Murner, travesti en le représentant comme une inimitié contre le Saint-Empire romain, alors que Strasbourg était obligé de ménager l'Empereur et ne pouvait entrer en lutte directe avec lui.

C'est sans doute pour sauvegarder sa neutralité que le magistrat sévit avec tant de rigueur contre l'écrit de Murner, qu'il le fit si impitoyablement détruire qu'on n'en connaît plus que deux exemplaires.

Mais du côté germanique, d'outre-Rhin, ce fut un déchaînement d'une virulence, d'une fureur inouïe contre Murner, accusé d'avoir pris la défense de ces partisans strasbourgeois si nombreux de la France que Wimpheling avait voulu désabuser ou de ces orateurs demi-Français

(*semi-Galli*) qu'il avait dénoncés à la vindicte du magistrat et à la méfiance du peuple.

V

Tout le XVIe siècle, qui s'ouvrait seulement à l'époque de la controverse dont je viens de parler, demanderait une étude détaillée des rapports intellectuels et moraux de l'Alsace, spécialement de ses villes, avec la France. Il est infiniment regrettable qu'elle n'ait jamais été entreprise et que les relations politiques aient occupé presque seules les historiens. Le jour où cette étude aura été faite, on sera étonné du développement qu'ont pris, au cours de ce siècle et durant tout le règne de Henri IV, les affinités anciennes que j'ai esquissées.

La Réforme, en somme, produisit de multiples et fortes oscillations du sentiment public en Alsace, aussi bien qu'en France et en Allemagne. Elle accrut d'une façon inattendue à Strasbourg, le nombre, l'étendue et aussi la solidité des attaches françaises, tant par l'enseignement qui y fut

organisé pour protestants et pour catholiques, par un ancien disciple et maître de l'Université de Paris, Jean Sturm, un des plus nobles et plus larges esprits du XVIe siècle, — tant par cela, que par le passage ou le séjour de savants français. Les jurisconsultes Hotman, François Baudoin, Philippe de la Garde, l'historien Denis Godefroy l'ancien y professent, — celui-ci pendant près de quinze ans; — Charles Dumoulin en 1553, Ramus en 1568 y sont reçus avec un singulier empressement. L'accueil fait à Ramus surtout est caractéristique : « A son entrée dans la ville, lui et ses compagnons rencontrèrent une noce fort nombreuse, qui aussitôt les entoura et leur fit cortège. Ramus, dont le nom était acclamé par cette *foule*, fut complimenté et harangué comme s'il eût été quelque prince faisant son entrée solennelle » (1). Diplomates et hommes politiques ne cessent d'arriver, et, dès les troubles religieux en France, les réfugiés affluent et se fixent à demeure. Ils appartiennent aux plus grandes familles du royaume,

(1) Ch. Waddington, *Ramus*, Paris, 1855, p. 191.

— c'est un duc de Bouillon, ce sont les Condé, les Coligny, — ils appartiennent à la noblesse, à la bourgeoisie, aux professions libérales et aux métiers. Les uns apportent des fortunes importantes, les autres des connaissances, une tournure d'esprit, des arts nouveaux. A côté de Monseigneur de Bar, on voit s'installer un baron d'Haussonville, le célèbre médecin de François Ier, Gonthier d'Andernach, les fils de Guillaume Budé, Jean Brossel, recteur de l'Université de Châtillon. Une foule d' « honnêtes, pieuses et bonnes gens », comme les qualifie le *stettmeister* Jacques Sturm, finit par se presser dans Strasbourg, qui mérita le beau nom d'*hôtellerie de la justice*. En une seule année, en 1575, on constate la venue de 15.398 Français, si bien que, dix ans plus tard, un chroniqueur strasbourgeois alla jusqu'à dire (il exagérait) que l'élément *welsch* formait le tiers de la population strasbourgeoise.

Les Français étaient en tout cas si nombreux que le magistrat limita à deux cents le chiffre des admissions à la bourgeoisie, afin que Strasbourg

ne cessât pas d'être une ville allemande (*damit man eyn teutsch Stadt behielte*) (1566), et que, dès 1555, une coterie d'immigrés allemands, en tête desquels se plaça le Souabe Marbach, mena une fougueuse et astucieuse campagne d'intolérance contre l'église française qui avait été ouverte par Calvin en 1538. On craignit même qu'à raison de leur nombre les Français ne livrassent la ville. Ils devenaient suspects en se promenant sur les remparts, ou seulement en montrant l'arsenal du doigt, et on leur interdit, en 1595, de monter sur la cathédrale.

Observons que Strasbourg ne fut pas seulement, comme l'a dit Bossuet, la ville la plus savante de la Réforme, celle qu'on proposait pour modèle de discipline, elle devint, au XVIe siècle, en même temps qu'un centre diplomatique international, une capitale à la fois politique et intellectuelle de l'Alsace. Il importe donc d'autant plus de montrer que, selon l'expression d'un historien aussi sage et aussi réservé que M. Reuss « son *annexion politique* avait été précédée dans une

certaine mesure d'une *annexion intellectuelle* »[1].

De tous les États faisant partie de ce grand corps amorphe, le Saint-Empire romain, et que ne reliait plus qu'une ombre de puissance, la République de Strasbourg était le plus indépendant. Elle était la plus libre des villes libres. Seules Ratisbonne et Bâle avaient été, comme elle, dispensées de tout serment d'hommage et de fidélité à l'empereur, même quand il venait dans la cité, et Ratisbonne avait perdu ce privilège en 1492. Quant à Bâle, elle avait rompu tout lien avec l'Empire en entrant dans la Confédération helvétique. Une seule fois l'indépendance de Strasbourg parut fléchir. La ville, après la défaite de Mühlberg (1547) [2], était à la merci de Charles-Quint, qui contraignit le magistrat à lui

(1) *Notes pour servir à l'histoire de l'Église française de Strasbourg* (1538-1794), Strasbourg, 1880, p. 70.

(2) Peu de jours avant la bataille, le 15 avril 1547, Jean Sturm écrivait au connétable de Montmorency : « Il sera fort difficile de leur faire faire ce serment de fidélité... si est-ce que depuis les Otto, jamais (Strasbourg) n'a fait serment de fidélité à aucun empereur, mais au contraire a toûjours esté plûtost estimée comme *alliée* que subjette à l'Empire » (Ribier, *Lettres et mémoires d'Estat*, Paris, 1666, t. II, p. 4).

prêter serment. Mais le magistrat le prêta seul, et non point l'ensemble du peuple, comme cela se faisait dans les autres villes libres de l'Empire, et, avant de le prêter, il protesta solennellement devant notaire que son serment était un acte contraint et forcé qui ne pouvait préjudicier en rien aux droits de la ville. Cette protestation, le magistrat la renouvela en public, quand, en 1552, Charles-Quint étant présent, le vice-chancelier redemanda la prestation du serment. Le serment fut refusé, et l'affaire en resta là. Même refus et même résultat au XVIIe siècle, lors d'une tentative analogue de Léopold Ier.

Strasbourg formait ainsi un monde à part, un microcosme dans le Saint-Empire romain. Elle était de plus une république des lettres aussi bien qu'une république politique. Son originalité intellectuelle, et sa supériorité morale, par rapport à la Germanie, ressortent avec éclat de la lettre fameuse qu'Érasme a écrite à Wimpheling (août 1514) après un séjour enchanteur dans la libre Cité [1]. Le magistrat de Strasbourg est, à

(1) Le lecteur trouvera le texte dans la grande édition de la

ses yeux, l'image d'une antique cité de la sapience (*philosophicæ civitatis*). L'urbanité de la Grèce s'y allie à la discipline romaine, la culture de l'esprit à l'intégrité des mœurs. De là naît une harmonie toute platonicienne, harmonie de la constitution, harmonie dans la structure sociale : des vieillards sans morosité, des nobles sans faste, des gouvernants sans morgue, des plébéiens doués de vertus d'élite, un peuple sans populace, des savants et des lettrés groupés en cénacle littéraire (*sodalitas*), qui excellent dans tous les genres sans cesser d'être modestes. C'est le joyau de la Germanie, le « joyau du Rhin », dira un jour le poète Jean Fischart.

Ce témoignage a une valeur inappréciable, émanant d'un homme tel qu'Érasme, en relation avec toute l'Europe savante, et en mesure de juger le monde de haut. Il a été ratifié un siècle plus tard par un autre savant originaire des Pays-Bas, qui, après avoir parcouru l'Europe presque entière, devint historiographe de France, et pro-

Correspondance d'Érasme, qu'a entreprise M. Allen, *Opus epistolarum Erasmi*, t. II, p. 17-24 (Oxford, 1910).

fesseur au Collège royal, Pierre Bertius. « J'ai peine, dit-il, en citant Érasme, de détacher ma pensée de cette ville, la plus belle de toutes, me souvenant quelle douce existence j'y ai menée, dans l'étude, non sans gloire, de la sagesse » (1).

La « Société littéraire » avec laquelle Érasme était entré en relation à Strasbourg et dont il a goûté l'esprit, le caractère et le talent, nous offre la fleur de l'humanisme alsacien et comme la quintessence de l'esprit alsacien. Ne retenons que les côtés qui rapprochent l'Alsace de la France.

C'est d'abord, on l'a vu, le culte de la civilisation latine et même hellénique. Il est représenté de la façon la plus parfaite par un érudit strasbourgeois qui portait un nom prédestiné, Nachtgall, latinisé, selon l'usage de l'époque, en Philomela et Luscinius. Quelle attrayante figure où domine l'harmonie célébrée par Érasme! Il vient tout jeune à Paris, il y étudie le grec avec ardeur, sous la direction de Jérôme Aléandre (1508), il y prend le goût des bonnes lettres, il le développe

(1) *Commentar. rerum Germanicarum*, p. 464 (Amsterdam, 1632).

et le satisfait à Louvain et à Padoue, bien plus, en Grèce même et jusqu'en Asie-Mineure. Rentré dans sa patrie, il y introduit l'étude du grec, et, par le charme naturel et acquis de son esprit, par son caractère spirituel et aimable, plein de mesure, par sa conversation enjouée et vive, il est pour beaucoup dans cette atmosphère heureuse dont Érasme a ressenti et décrit le charme. Il jouait délicieusement de la flûte, et je me le figure, tel l'orateur antique, recevant de la flûte le ton de son discours.

Si doux et tolérant que soit son naturel, il n'échappe pas plus que ses compatriotes au goût de la satire et de la facétie. Il publie un recueil d'anecdotes facétieuses (*Joci ac sales*), précédé d'une apologie de l'esprit. Sa verve satirique se nourrit et s'affine par le commerce familier avec Lucien, et l'emporte ainsi en finesse sur Murner, en ironie sur Brant.

N'est-ce pas ici un trait d'union curieux avec l'esprit français tel qu'il s'incarnera en Rabelais? et combien me semble juste cette réflexion d'un Strasbourgeois d'il y a cent ans, l'ancien maire de

Strasbourg, Hermann : « Il paraît que les Strasbourgeois d'ancienne roche, placés entre deux grandes nations dont ils pouvaient étudier et comparer le caractère et les mœurs, et entretenant un commerce fréquent avec un grand nombre d'étrangers qui venaient visiter leur ville, *étaient très disposés à l'esprit de satire* »(1).

Rien n'est plus vrai, et les noms de Murner, de Sébastien Brant, de Jean Fischart, contresignent cette vérité pour l'Alsace entière. Plus que tout autre, Jean Fischart est le type accompli de cet esprit de terroir et nous permet de saisir ses affinités avec le génie français. Il mérite bien, toutes proportions gardées et toutes réserves faites, le nom de Rabelais alsacien, moins pour avoir adapté le *Gargantua* (1575), que pour l'ensemble de sa luxuriante production.

C'est un esprit encyclopédique en même temps que cosmopolite, comme il s'en est rencontré volontiers en Alsace, comme l'était ce préteur Obrecht que Bossuet appellera *epitome omnium*

(1) Hermann, *Notices historiques sur la ville de Strasbourg* (Strasbourg, 1819), t. II, p. 302.

scientiarum et homo omnium populorum. Il a étudié à Paris, visité Londres, parcouru l'Allemagne, les Pays-Bas, peut-être l'Italie. A la science du droit il a joint une connaissance approfondie de l'histoire; il s'est occupé de théologie, de philosophie, de médecine. Il a une aptitude et une prédilection extrême pour les langues. Outre les langues classiques, il possède le français, l'italien, l'espagnol, le flamand, partiellement l'hébreu. Et il écrit, en prose et en vers, dans la *langue populaire*, le dialecte alsacien, sans souci des règles classiques, avec une liberté créatrice analogue à celle de Rabelais.

Le champ de sa satire est dès lors infini, et voyez comme il l'arpente : « Quel spectacle plus beau, nous dit son récent biographe[1], que celui de cet homme toujours en éveil, toujours disposé à payer de sa personne quand il s'agit de défendre les idées qui lui sont chères! Pauvre, isolé, ne possédant rien que sa plume à une époque où la carrière littéraire ne rapportait ni honneurs, ni

(1) P. Besson, *Étude sur Jean Fischart*, Paris, 1889, p. 14-15.

richesses, il n'hésita pas à engager la lutte *contre tous les préjugés, tous les vices, tous les ridicules*... Sa satire, tantôt morale et philosophique, tantôt religieuse ou politique, embrasse tous les intérêts, toutes les passions du XVIe siècle, ou plus exactement de l'*humanité entière* ».

Il ne peut s'attaquer à tant de « puissances » qu'avec l'arme de l'humour. Il la manie avec d'autant plus de succès que son franc rire est jovial, au lieu d'être amer, qu'il jaillit de source et l'amuse lui-même en amusant les autres.

Si ce rire parfois devient un peu gros, songez aux mœurs allemandes, aux vices et aux travers allemands qu'il vise (1), nullement dans un but patriotique, à coup sûr, mais par antipathie naturelle, par un sentiment juste et droit de ce qui sonne faux. Et cela ne revient-il pas à dire que, comme pour Rabelais, la largeur d'esprit est le caractère dominant de l'œuvre, qu'elle entre en conflit avec l'étroitesse des castes, des sectes, des

(1) Fischart larde de traits directs les Souabes et les Bavarois.

races, et qu'elle prend corps à corps tous les despotismes ?

De même que chez la plupart des écrivains alsaciens, l'esprit de satire ne se sépare pas, chez Fischart, de l'esprit d'indépendance. A juste titre, M. Besson a-t-il noté comme trait fondamental de sa nature « un amour profond de la liberté sous toutes ses formes, liberté politique et liberté de conscience, liberté religieuse et civile ».

Cette union si frappante dans la mentalité alsacienne de la veine satirique et de l'amour de la liberté nous ouvre une large perspective sur ses affinités françaises, et elle nous permet de dissiper une des plus fallacieuses équivoques que les Allemands aient mises en cours, quand ils ont exalté le patriotisme « germanique » des humanistes alsaciens, et l'ont représenté comme antifrançais.

Qu'était-il, au vrai, ce patriotisme ? C'est l'amour du pays natal à la fois comme terre de la liberté et comme patrie intégrante, comme membre d'une société politique idéale, où, sous l'autorité d'un pouvoir suprême, religieux et

laïque, l'ordre, la paix, la justice soient maintenus entre les hommes et d'où la foi chrétienne, victorieuse des infidèles (des Turcs), se propage et rayonne sur l'univers. Ainsi un triple sentiment s'unit et se confond, pour les humanistes alsaciens, dans le culte fervent de leur patrie : l'amour de la liberté, que satisfait, à Strasbourg, la constitution républicaine ; l'amour de l'ordre, que représentait, à leurs yeux, la majesté impériale ; la fraternité chrétienne, que le Saint-Empire romain avait pour mission de réaliser.

Le Saint-Empire n'était dans son essence ni romain, ni germanique ; il était chrétien, il devait embrasser toute la chrétienté, et il pouvait avoir à sa tête un autre souverain qu'un souverain allemand, un souverain français par exemple. Sébastien Brant le dit et le prévoit expressément, et un autre humaniste, Mathieu Ringman, fait appel à la fois à la France, la Germanie, la Grande-Bretagne, la Pologne, la Hongrie et l'Italie pour s'unir en un seul corps et « obtenir que le Christ fût adoré par tous les peuples ».

Nul plus que les humanistes strasbourgeois

n'a regretté la faiblesse de l'autorité impériale, son impuissance à assurer la paix publique et la justice sociale, et c'est pourquoi ils avaient tant espéré en Maximilien. Fischart reproche à l'aigle de l'Empire d'être devenu une « pie », qui tient dans ses serres, au lieu d'un globe, une « balle de raquette ».

Et nul, non plus, n'a stigmatisé avec plus de force les vices de l'Allemagne et célébré par des accents plus lyriques la liberté républicaine.

« Vivre libre et indépendant, s'écriera Brant, voilà la vie heureuse. Les plus grands trésors ne sont rien à côté de la liberté! »

« La liberté, dira Fischart, est la splendeur de la noblesse. — Celui qui est d'espèce ignoble s'engourdit dans la servilité, comme un bousier dans le fumier. — Prendre la liberté à l'homme, c'est le sang même de son cœur qu'on lui prend ».

Ce que les Allemands ont prétendu être un patriotisme germanique n'était donc au fond que l'amour de la liberté et de la fraternité chrétienne. Comparez-le, ce patriotisme, à celui que la Révolution française a fait éclore, et voyez comme il

anticipe sur lui et dans quelles profondeurs de sentiments se préparait, dès le XVIe siècle, l'union de l'âme alsacienne et de l'âme française. Faut-il chercher ailleurs la spontanéité de l'élan qui a entraîné l'Alsace dans les bras de la France de 89 ?

VI

Les sentiments qui s'échappaient bouillonnants du cœur des humanistes alsaciens du XVIe siècle et qui couvaient instinctivement dans l'âme du peuple, l'Alsace en prit chaque jour une conscience plus vive sous la poussée des grands événements politiques et religieux du XVIe et du XVIIe siècle. Il en fut ainsi à mesure que les déchirements de la Réforme achevèrent de mettre l'Empire en pièces et que s'élevait sur ses ruines la monarchie despotique et persécutrice de la maison d'Autriche, à mesure qu'en France, au contraire, les partisans de l'Espagne succombaient et que s'intronisa la monarchie tolérante, éclairée, brillante de Henri IV et de Sully, à mesure enfin que, dans l'anarchie de la guerre de Trente ans, la France,

par le succès de ses armes, apparut comme un principe d'ordre, et, par son alliance avec les protestants d'Allemagne, comme une sauvegarde de la liberté de conscience.

Les partisans de la France qui inquiétaient Wimpheling, au début du xvi[e] siècle, ne cessèrent donc d'augmenter en nombre et en influence, et les sympathies latentes pour elle de s'accroître, de s'étendre et de se renforcer.

Dans la lutte que Strasbourg engagea contre la domination oppressive de Charles-Quint, elle n'a pu trouver qu'en France l'appui indispensable, et l'on peut dire que ses sympathies pour notre pays croissaient à proportion de ses antipathies contre les Habsbourg.

Un rapprochement plus étroit encore avec Henri IV devint pour la cité républicaine une question de vie et de mort, lors de la guerre des évêques en 1592, et ce rapprochement inaugura une politique de confiance mutuelle, qui avait atteint son point culminant au moment de la mort du Béarnais. Nous verrons quel essor avait pris alors la culture française en Alsace.

Pendant la guerre de Trente ans, la France eut alternativement à prendre en main la cause des catholiques contre les Suédois et des protestants contre les Impériaux, et elle joua en définitive un rôle dont toute l'Alsace lui sut gré. Les relations devenaient de plus en plus actives et de plus en plus soutenues.

Dès 1630, la France fut représentée d'une façon permanente par un agent diplomatique, qui fut un centre de rayonnement et un foyer de francisation. Il rallia à la cause française des personnages de tout rang, des bourgeois et des nobles; il accrut le nombre des partisans de marque que, depuis bon nombre d'années, la Cour de France comptait en Alsace, et desquels je veux détacher la curieuse figure d'un secrétaire du Conseil des XV, Josias Glaser [1].

La mission secrète, — à Paris, pour négocier un emprunt, — dont Glaser fut chargé par le magistrat, en juillet 1631, est, me semble-t-il, du plus

(1) R. Reuss, *Josias Glaser et son projet d'annexer l'Alsace à la France en 1639*, Mulhouse, 1869. — *Une mission française à la Cour de Louis XIII*, Paris, 1900.

vif intérêt pour mon sujet. Non seulement elle nous apprend quels serviteurs la cause française avait dès alors dans la bourgeoisie alsacienne; mais, en nous les montrant à l'œuvre, elle fait apparaître à tous les yeux les affinités de l'esprit alsacien et de l'esprit français.

Écoutons-le, cet envoyé de Strasbourg, quand il raconte ses rapports personnels avec le roi de France ou ses ministres. Pour cela, suivons-le à la Cour, au château de Monceaux. Il va être présenté au roi, il a préparé le petit compliment qu'il doit lui adresser. Il l'a préparé en français, bien que, dit-il, on lui eût permis de se servir de la langue latine. Il est moins allemand que ne le croit Louis XIII, car le roi, sitôt qu'il l'aperçoit, lui fait signe d'approcher en lui disant : « *Veni, veni*, monsieur Alleman ». Glaser débite sa petite harangue, que voici textuellement, à titre d'échantillon du français qu'un Strasbourgeois parlait dès 1631 :

« Sire, je suis très aise de trouver Vostre Majesté en si bonne santé et parfaite prospérité. Je prie Dieu qu'il conserve Vostre Majesté long-

temps en mesme estat pour le bien et la grandeur de Vostre Royaume et de toute la Chrestienté. Mes supérieurs et messieurs de la ville de Strasbourg m'ont donné ces présentes (missives), — avec très-humbles recommandations de leur Estat et remercîment pour tant de grâce qu'il a plu à Vostre Majesté d'eux favoriser, suppliant très humblement Vostre Majesté de croyre que mesdits Sieurs sont toujours vos très humbles serviteurs et voisins ».

A cela que répond le roi? « Sa Majesté royale m'a répondu en français, tête nue, d'une voix grave, mais claire : « Je suis amateur de la liberté » et de touts Estats libres, mais singulièrement » de vostre ville de Strasbourg, comme vous » entendrez de mes gens ».

Je passe sur l'audience que Richelieu accorde à Glaser dès le lendemain, mais je m'arrête un instant aux conférences d'une saveur très piquante qu'il a eues avec le père Joseph. Le Strasbourgeois, ce qui prouve sa perspicacité, n'est pas dupe d'une profession de large tolérance que lui développe celui dont mon savant confrère,

M. Fagniez, a dit qu'il avait la passion d'entreprendre et de mener *rondement* des conversions en masse et en détail. Cette perspicacité rend d'autant plus spirituel le mot que suggère à Josias Glaser un petit incident qu'il raconte ainsi :

« Pendant que nous étions à discourir de la sorte une guêpe s'approcha et se mit à bourdonner bruyamment autour de nous ; elle finit par pénétrer sous le froc du père et le piqua à la cuisse, si bien qu'il se mit à crier lamentablement, et que son frère, M. du Tremblay, le gouverneur de la Bastille, accourut ainsi que le père Ange. Ils ont examiné le bon vieux monsieur (*den gutten alten Herrn*) et l'ont guéri avec une compresse d'encre. Bientôt, il s'est senti mieux : alors, je lui ai dit que c'était sans doute une guêpe espagnole sortie de la niche de Cerbère, et qui n'avait pu supporter d'entendre plus longtemps ses excellentes paroles (de tolérance). Là-dessus, il s'est mis à rire, sa bonne humeur est revenue, et il m'a congédié à mon entière satisfaction ».

C'est plus, me semble-t-il, qu'un trait d'esprit,

c'est un trait d'union entre l'esprit alsacien et l'esprit parisien, un demi-siècle exactement avant la réunion de Strasbourg à la France.

Voici un autre trait pareil qui montrera en même temps combien peu l'Alsace était connue alors par les Français. Glaser vient réclamer au trésorier de l'Épargne les fonds qui lui ont été promis par un contrat en bonne et due forme.

« Le nom de Strasbourg, raconte Glaser, lui a fait une impression étrange et singulière, comme s'il l'entendait pour la première fois. Car ce trésorier (Marc Bertrand), bien qu'il fût un vieillard et un conseiller d'État, ne savait pas si Strasbourg était une ville, un pays, un animal ou un homme. Il m'a dit d'un air effaré :

» — Qu'est-ce que Strasbourg?

» Je lui dis : — Une ville.

» Il me répond : — Une ville, en Hongrie, en » Allémanie?

» Moi : — En Allémanie.

» — Nous verrons.

» Il veut voir ce qu'il peut faire, je dois revenir le lendemain ».

Mais un Alsacien ne se laisse pas évincer. Glaser se plaint à la Cour et obtient le jour même par un exprès l'ordre pour le trésorier de payer séance tenante, « sous peine de perdre sa place », ce qui amusa beaucoup le père Joseph.

Je note que ce même Glaser a, huit ans plus tard, en 1639, remis à M. d'Oysonville un projet d'organisation de l'Alsace par la France où se trouvent exposés les principes mêmes de ménagement et de tolérance dont M. Albert Petit a décrit l'application après 1681 (1).

(1) On lit notamment dans ce mémoire, que M. R. Reuss a publié : « Il seroit nécessaire que tous les Estas et un chasqu'un d'eulx en particulier, en tous les lieux de la province, jouisse de la liberté de conscience et de touttes les franchises anciennes soit de la religion catholique ou celle des protestans, comme aussy de touttes les coustumes, droits, immunitez et privilèges donnez cy-devant par les empereurs romains ou acquis de nouveau par aucune des familles ou leurs predecesseurs, n'estant rien au monde qui tant peut retenir les *Allemans* (Alsaciens) en devoir d'obeyssance que la liberté de conscience de laquelle ils font plus d'estat que de leur sang et vies ».

VII

Voyons maintenant ce qu'avait été la culture française dans le premier tiers du XVIIe siècle.

L'Académie de Strasbourg, sortie en 1566 de la Haute-École où, dès 1530, le français était enseigné, avait, en 1592, institué un professeur officiel de cette langue et organisé, en 1604, son enseignement sur une base très large. Le programme prescrivait notamment d'étudier Amyot, et il en donnait ce motif qui témoigne en faveur du goût éclairé des scolarques : « à raison, disaient-ils, de sa gentillesse (*Zierlichkeit*) ».

Cette académie fut, en 1621, érigée en université, et, en même temps qu'elle tint le premier rang parmi les universités allemandes, elle servit d'avant-poste à l'Université de Paris. Strasbourg était l'étape nécessaire où la jeunesse s'arrêtait pour apprendre la langue et acquérir les manières françaises avant d'entreprendre le voyage habituel de France. Ce voyage était le complément indispensable de l'éducation. « En

ceste ville, écrivait un maître de langue française, qui enseigna à Strasbourg de 1616 à 1637, Daniel Martin de Sedan, on ne tient conte d'un homme qui n'a rien veu : on l'appelle rostisseur de pommes derrière le fourneau, gardeur de poile ou casanier ». — « Nos jeunes gens, déclarait en 1635 le professeur strasbourgeois Bernegger, ont grand plaisir à se rendre en France ».

Pour les préparer, nous voyons, en 1607, un Genevois, le sieur Bernard, publier à Strasbourg un *Tableau des actions du jeune gentilhomme en dialogues*, qui constitue un parfait manuel d'éducation française.

Quelques années plus tard (1613), un professeur de l'Académie, J. Glutenius, dans un rapport aux scolarques, signale la résidence de nombreux précepteurs qui s'arrêtent dans la ville pour faire prendre à leurs disciples les manières et le langage de France.

Et voici ce que dit le *Favus præceptorum linguæ Gallicæ*, le rayon de miel des précepteurs, publié à Strasbourg en 1622 : « Mon destin m'ayant porté en ces quartiers où nostre langue

est autant de requeste que chose qui soit, *j'y ai trouvé les esprits ne respirant que l'estude d'icelle*... Ce livret servira de phanal et boussole à ceux qui, pour parvenir aux charges et honneurs, s'embarquent sur l'Océan françois; car, pour l'heure, c'est la route la plus commune, *ce chemin est le plus battu*, l'herbe croist es autres ». Soyons indulgents aux figures de rhétorique de ce pédagogue, ne retenons que l'état d'esprit qu'il décrit.

La bourgeoisie rivalise avec la noblesse dans ces études. Un pasteur s'écriait avec dépit que, pour être honoré, il faut savoir monter à cheval et parler le français. Voici, du reste, un exemple typique : un *stettmeister* de Colmar, mort en 1668, et qui a joué un rôle important durant la guerre de Trente ans, a été célébré en ces termes :

« Ce que la France a de bon, — Les bonnes manières pour lesquelles elle est prisée, — Tout ce qui fait briller très haut Paris par-dessus les autres villes, — Tout cela, il a voulu l'apprendre de même que la langue ».

Le professeur Bernegger appelait Strasbourg une ville *demi-française*, dans une lettre du 1er mai 1625, et il expliquait que, si on n'avait pas créé en 1621 de chaire de français à l'Université, c'est « qu'on trouvait partout des occasions commodes d'apprendre cette langue ».

Et, en effet, il y avait eu dès 1592 tant de maîtres privés faisant concurrence au professeur officiel de l'Académie qu'il ne trouva pas assez d'élèves payants pour pouvoir continuer longtemps son enseignement.

Du reste, il n'existait pas davantage de chaire de langue allemande, et c'était le latin, non l'allemand, qui était la langue scolaire.

Il faut entendre encore la déclaration étrangement significative faite en 1603 par un des plus vieux professeurs de l'Académie où, dès 1573, il professait la dialectique et la physique, Jean-Louis Hauenreuter. La voici :

« Qui donc ignore, je vous le demande, que la connaissance de la langue française doive être recherchée partout, à moins qu'il ne se terre à perpétuité à la façon des lapins, dans le sous-sol

de sa patrie... Celui qui l'ignore devra ou se taire, ou passer pour un barbare ».

L'enseignement du français ne se limite pas à Strasbourg. Même dans les petites villes comme Bischwiller, nous trouvons, dès 1618, un maître d'école français, et à Colmar, quelques années plus tard, le magistrat introduit trois leçons de français par semaine dans les classes supérieures de l'école latine. Dès le XVIe siècle, il s'y trouvait du reste des maîtres privés [1].

Il me semble inutile de multiplier ces exemples, mais un point essentiel est à mettre plus complètement en vedette. M. Rodolphe Reuss l'a dit excellemment : « On ne se contentait pas des leçons qu'on pouvait avoir à domicile ; on allait aussi chercher la connaissance pratique de la langue française au dehors. Dès la fin du

(1) Il y avait, en outre, un peu partout des autodidactes. Dans la curieuse relation de voyage d'un Parisien, dont je vais parler, celui-ci trouve en 1674 à Altkirch un bailli dont il fait ce portrait : « C'étoit un vieillard studieux, aimant fort la *langue françoise;* il l'avoit apprise par la seule lecture des livres, il la parloit passablement bien, à la prononciation près, qu'il ne pouvoit pas avoir bonne, n'étant jamais venu en France ».

XVIe siècle et surtout au XVIIe siècle, nous voyons un grand nombre de jeunes Alsaciens de bonne famille, après avoir étudié théoriquement le français chez eux, faire le tour de France ou de Suisse, pour apprendre à s'en servir », et il ajoute : « Le nombre est considérable de ceux qui ont séjourné plus ou moins longtemps en France comme touristes, commerçants, étudiants, etc. ».

De retour dans leur pays, ces voyageurs continuaient à encourager l'étude et à répandre la pratique du français, qui se conservait, d'autre part, malgré les obstacles nés des rivalités confessionnelles, par le prêche en cette langue.

L'Église française calviniste du XVIe siècle avait survécu, en effet, sous des formes officieuses diverses, à la proscription dont l'avait frappée la réaction conduite par le Souabe Marbach. Elle s'était réorganisée au XVIIe siècle dans le voisinage immédiat de Strasbourg, à Wolfisheim, et, détail piquant, c'est un de ses adhérents qui, en 1655, traduisit *le Cid* en allemand.

Il en fut ainsi avant la réunion de Strasbourg à la France.

Et, que voyons-nous après cette réunion? En 1686, l'intendant de la province d'Alsace, M. de La Grange, met comme condition au maintien de la paroisse réformée de Wolfisheim que le ministre *ne sache pas la langue françoise*. Cette interdiction avait pour but évident d'écarter du culte réformé les Français *immigrés*. Mais n'est-il pas étrange de constater, selon la remarque de M. Reuss, que le Grand Roi travaillait à *germaniser* ses sujets? Et nous pouvons noter une résistance analogue, en 1716, du préteur royal, M. de Klinglin, à l'ouverture d'une école luthérienne *française*.

De tels faits contribuent, ce me semble, à montrer quelle large part la prédisposition, les affinités naturelles ou acquises, ont eue dans l'intime union de l'Alsace et de la France.

VIII

Il a été dit maintes fois que l'Alsacien a le cœur sur la main. C'est un éloge mérité. Mais dans un pays aussi disputé que le sien, en proie aux convoitises, victime de tant d'assauts, la réserve est une autre qualité inhérente à sa nature. De là cette difficulté si grande de pénétrer jusqu'au tréfonds de son caractère, et tant de jugements incomplets portés sur lui, de droite ou de gauche.

Les mémoires d'un Parisien du XVIIe siècle peuvent nous le rendre sensible. Ils se rapportent à des séjours successifs qui forment un trait d'union entre l'Alsace d'avant et celle d'après la réunion définitive à la France [1]. Commissaire des fermes dans la Haute-Alsace, le sieur de l'Hermine avait rencontré, grâce à

(1) *Mémoires de deux voyages et séjours en Alsace, 1674-76 et 1681, par L D L S D L' H P.* (... Sieur de l'Hermine, Parisien), publiés pour la première fois à Mulhouse en 1886.

sa courtoisie et à sa droiture, des sympathies nombreuses dans la population alsacienne. Il s'est familiarisé avec elle, et il a cru la connaître. Il en fait le portrait fort pittoresque. Mais voici qu'il la retrouve sous un autre jour. Le ciel s'est éclairci; l'Alsacien peut se montrer plus à plein.

Dans l'intervalle de quelques années, une transformation singulière s'était opérée. Le bien-être matériel avait reparu, comme par enchantement, avec la sécurité, et la physionomie des gens eux-mêmes avait pris un aspect nouveau. L'accueil qui est fait à l'ancien résident est tellement chaud qu'il en éprouve une agréable surprise, et ce dialogue s'engage à Altkirch : « Vous avez, monsieur, gagné le cœur de tout le monde on ne se peut lasser de dire du bien de vous ». — « J'en serais ravi, si vous ne me flattiez point tant, je ne suis pas assez vain pour croire que j'aye pu gagner l'affection de toute une ville, *en n'y faisant ni bien ni mal* ». — « Ah! ne m'en croyez pas encore, vous serez bientôt persuadé par la voix publique, si vous demeurez un peu

de temps icy. Les enfants mêmes, qui ne vous connoissent pas, vous révèrent sur le bien qu'ils entendent dire de vous à leurs pères et mères ».

En réalité, la connaissance du dialecte alsacien que notre Parisien avait acquise fut pour beaucoup dans sa popularité. Elle avait levé une barrière. « De mémoire d'homme, dit-il, ils n'avoient vu de François, que M. Colbert, fils du premier président du Parlement de Metz, et moi, qui eussent pu en cinq ou six mois de temps apprendre assez d'allemand pour se mêler dans leur conversation ».

La réserve à son tour tombe. Une autre surprise attendait le sieur de l'Hermine, à un souper dont le régala un de ses anciens hôtes : « Je fus bien étonné de voir chez lui un grand étalage de belle vaisselle et un buffet garni de coupes dorées, qu'il ne m'avoit point montrées du temps de la guerre. La paix l'avoit changé d'une extrémité à l'autre, *c'étoit un homme nouveau*, je n'en ay parlé cy devant que comme d'un ménager jusqu'à la vilennie, d'un mal-

propre, d'un homme d'esprit lent, distrait et mélancolique, au lieu que, pour lors, je le trouvai libéral, honnête, spirituel, gai et proprement habillé ».

Je vois dans ces observations tout un symbole, j'y vois la levée du voile dont le passé se couvre, et que je viens de tenter de soulever moi-même.

L'étude de M. A. Albert-Petit, sur la *francisation de l'Alsace* depuis Louis XIV, laissait en dehors d'elle un champ historique immense, celui que forme l'histoire intellectuelle et morale de l'Alsace avant son retour à la France. Et il m'a paru que sa connaissance était indispensable pour placer dans leur vraie lumière, pour mesurer à l'aune juste, les transformations qui se sont accomplies depuis lors. Ignorer ce passé pourrait conduire à raisonner comme un naturaliste qui ferait abstraction de la nature du sujet sur lequel une greffe a été entée. Ce sujet, c'est l'âme alsacienne, et pour que la greffe ait pu réussir et produire des fruits savoureux, il fallait

que la nature de cette âme s'accordât avec la nature de l'âme française.

Plaçons-nous au point de vue alsacien, nous dirons que l'âme de l'Alsace n'a trouvé que dans la France le génie propre à la féconder.

Cette âme-là, elle vit toujours, elle est impérissable. La légende l'atteste autant que l'histoire. Sait-on qu'une des plus vieilles légendes populaires du pays l'évoque, à chaque an nouveau, dans ce château de Hohkœnigsbourg que Guillaume II a prétendu réédifier? — Aurait-il connu la légende? —

Là s'éveille pour une nuit la Dame blanche de l'Alsace. Elle embrasse du regard la vaste plaine du Rhin et annonce à ceux qui savent l'entendre le sort, heureux ou funeste, qui attend le pays. C'est l'ombre du passé et l'ange de l'avenir. C'est la figure légendaire de la patrie.

C'est la même qui appelait jadis le peuple à la défense de son sol et de ses libertés.

C'est la même qui a salué l'aube de la culture française et, un siècle plus tard, l'aurore révolutionnaire des temps nouveaux.

C'est la même enfin qui, dans la dernière nuit de décembre, a dû annoncer à la foule anxieuse des annexés l'heure prochaine de la délivrance, l'heure de la nouvelle et définitive union de l'âme de l'Alsace avec le génie de la France.

TABLE DES MATIÈRES

II

LES AFFINITÉS FRANÇAISES DE L'ALSACE AVANT LOUIS XIV

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

